

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 20 heures 05

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Echenon (7 route des Maillys, 21170), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 38

pouvoirs : 12

votants : 50

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Auvillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. PERRIN François	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc	Montagny Seurre les	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Labergement Seurre les	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier	Seurre	M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine M. DUBIEF Jack Mme SIRUGUE Sarah

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
	Mme SEVESTRE Delphine	Pouvoir à M. BOILLIN Jean-Luc
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Suppléance à Mme HARDY Christine
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Pouvoir à Mme LABOUEBE Claudine
Losne	M. JACOB Dominique	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence

Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Seurre	M. BECQUET Alain	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis
	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine
Tichey	M. VARIOT François	Suppléance à M. CATY Patrick
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Suppléance à Mme PEPIN Nadine

Délégués titulaires absents excusés :

Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien
Losne	M. JACOB Dominique
Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Broin	M. JOINIE Marc
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoît

Le Président ouvre la séance, remercie la commune pour son accueil et accueille les participants.

M. ROUHETTE : Vu l'ampleur des travaux qui nous attend ce soir, mon mot d'accueil sera bref. Nous allons nous pencher sur le dernier budget de la mandature 2020 - 2026 à l'issue duquel il y aura un rafraîchissement bien mérité.

M. DELACOUR informe les élus sur la mise à disposition de documents sur les moustiques tigres, estimant qu'il s'agit d'un vrai sujet de santé publique.

M. DELACOUR : Je salue la présence de la suppléante du député, la présence de la presse ainsi que la présence de notre directeur financier présent ce soir en soutien de la Vice-présidente aux finances, et Mme Laetitia BLANC membre du service Finances qui a travaillé sur le budget.

2

Le Président sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance.

M. Camille SIMAR est désigné à l'unanimité (49 POUR) secrétaire de séance.

Arrivée de Mme Marie Claude THURILLAT.

Le Président indique les pouvoirs, suppléances et excuses des élus.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2025

Le compte rendu du Conseil communautaire 22 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité, par vote à main levée (50 POUR).

II. QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question II.1. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - Communication au Conseil communautaire des décisions prises par délégation de pouvoir accordée au Président et au Bureau Communautaire

Rapporteur : M. Sébastien DELACOUR, Président

- Délégations au Président par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et groupement de commande, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

N° et Date décision	Désignation
12-02-2025 DP 05-2025	Contrat de location temporaire de véhicules pour les activités d'été 2025
06-03-2025 DP 07-2025	Renouvellement du contrat de maintenance avec l'entreprise SULO pour l'informatique embarquée sur les bennes à ordures ménagères

- Passer toutes conventions, chartes et signer tout contrat prévus au budget jusqu'à 15 000 HT annuels,

N° et Date décision	Désignation
1-02-2025 DP 04-2025	Convention de partenariat avec la commune de Broin pour la mise en place d'actions itinérantes du RPE
17-02-2025 DP 08-2025	Convention de partenariat avec la JMF BFC délégation Dijon pour une intervention sur le Jazz à l'école primaire de Brazey en Plaine

- Solliciter l'attribution de toute subvention

N° et Date décision	Désignation
16-01-2025 DP 01-2025	Demande de subventions auprès de l'Etat pour la réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur Chamblanc et Saint Symphorien sur Saône
12-02-2025 DP 06-2025	Demande de subventions auprès de VNF pour la réalisation d'ateliers participatifs dans le cadre de Charte Fluviale de Territoire
17-02-2025 DP 09-2025	Demande de subvention au Conseil départemental de la Côte d'Or sur l'AAP « Côte d'Or, culture innovante ».

3

- Délégations au Bureau communautaire du 10/03/2025 par délibération n°72-2021 du 09 juin 2021 :
 - Q1 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du Règlement intérieur de la Communauté de communes Rives de Saône – version n°2
 - Q2 : TOURISME – Règlements intérieurs du Port et de la Halte fluviale à Seurre
 - Q3 : TOURISME – Convention de mise à disposition de l'Etang Rouge avec la Ruche Jallangeoise pour la période 2025 – 2027
 - Q4 : TOURISME - Tarifs du Port et des Haltes fluviales à compter du 15 mars 2025
 - Q5 : TOURISME – Tarifs des prestations de l'Office du tourisme à compter du 15 mars 2025
 - Q6 : SPORT – Tarifs complémentaires de l'Espace Aquatique Fernand Bonnin
 - Q7 : ENFANCE JEUNESSE FAMILLE– Actualisation des tarifs Enfance jeunesse pour les temps périscolaires, les mercredis et les temps extrascolaires
 - Q8 : ENFANCE JEUNESSE FAMILLE- Nouvelles modalités de prêt des véhicules minibus Jumpy Citroën (9 places) et convention

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, les délégués communautaires sont invités à prendre acte de l'ensemble des décisions telles que présentées ci-dessus :

- D'une part par M. le Président dans le cadre des délégations d'attributions qu'il a reçues par délibérations ;
- D'autre part par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attribution qu'il a reçue par délibération.

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN : La question sur les tarifs de l'EAFB correspond à quel sujet ?

M. DELACOUR : Ce ne sont pas les tarifs pour les particuliers.? Ce sont les tarifs des leçons de natation qui vont augmenter de 12 € à 13 € et nous avons proposé de tarifer la privatisation de l'espace aquatique, 2000 € en haute saison.

Mme ROSENBLATT-PETITJEAN : les tarifs pour les particuliers sont-ils modifiés ?

M. DELACOUR : Non.

Les délégués communautaires prennent acte.

Question II.2. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des comptes de gestion principal et annexes 2024

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES COMPTES DE GESTION 2024

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2024 par le comptable public, sont conformes à la comptabilité de l'ordonnateur et n'appellent ni observation ni réserve,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

4

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les comptes de gestion 2024 du comptable public.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.3. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des comptes administratifs principal et annexes 2024

ANNEXE 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET BUDGET VERT

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente Finances et Affaires générales

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'article L1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les articles L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Président doit se retirer au moment du vote,

Considérant la délibération n° 22-2024 du 20 mars 2024, adoptant le règlement budgétaire financier du budget,

Considérant la délibération n° 24-2024 du 20 mars 2024, adoptant la durée d'amortissement des investissements sur l'Espace Aquatique Fernand Bonnin,

Considérant la délibération n° 25-2024 du 20 mars 2024, adoptant les opérations d'équipements du budget primitif 2024 de la Communauté de communes Rives de Saône sur le Budget Principal,

Considérant la délibération n° 26-2024 du 20 mars 2024, fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2024,

Considérant la délibération n° 27-2024 du 20 mars 2024, arrêtant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024,

Considérant les délibérations n° 28-2024 et n°29-2024 du 20 mars 2024, adoptant les budgets primitifs 2024 de la Communauté de communes Rives de Saône, sur les budgets Principal et Annexes SPIC « gestion des déchets », « Prestations de Services », « Service public assainissement non collectif – SPANC », « ZAE Brazey-en-Plaine », « ZAE Saint-Usage », « Office de Tourisme », « service assainissement collectif », « Parking gardé » et « ZAE Seurre – route de Franche Comté »,

Considérant la délibération n°30-2024 du 20 mars 2024, régularisant en produit exceptionnel la caution non rendue en 2013,

Considérant les délibérations n°44-2024 du 24 avril 2024 adoptant la décision modificative n°1 liée à l'abondement du compte 16871 en recettes du budget « ZAE Seurre – route de Franche Comté »,

Considérant la délibération n°48-2024 du 26 juin 2024 fixant les durées d'amortissement par nature de biens dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal et les autres budgets annexes relevant de la M57,

Considérant la délibération n°49-2024 du 26 juin 2024 fixant la durée d'amortissement de la subvention LEADER pour le budget principal,

Considérant la délibération n°50-2024 du 26 juin 2024 fixant la durée d'amortissement des biens en nomenclature M4 pour le budget annexe « Parking gardé »,

Considérant la délibération n°51-2024 et n°52-2024 du 26 juin 2024 adoptant les décisions modificatives n°1 et n°2 relatives respectivement aux augmentations de crédits des comptes 139 et 1314 pour le budget annexe « Parking gardé »,

Considérant la délibération n° 53-2024 du 26 juin 2024, adoptant la décision modificative n°1 relative à l'augmentation des crédits au compte 678 sur le budget SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°78-2024, n°79-2024 et n°80-2024 du 25 septembre 2024, autorisant les placements financiers sur compte à terme portant sur les budgets Principal, SPIC « gestion des déchets » et « Service assainissement collectif »,

Considérant la délibération n° 99-2024 du 27 novembre 2024, autorisant la remise gracieuse pour la subvention allouée à tort sur le budget « Service public assainissement non collectif »,

Considérant la délibération n° 100-2024 du 27 novembre 2024, adoptant la décision modificative n°1 relative à l'abandon du projet de la déchetterie de Losne sur le budget SPIC « gestion des déchets »,

Considérant la délibération n° 108-2024 du 18 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°2 relative à la régularisation d'un solde anormalement débiteur au compte 7717 sur le budget SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les arrêtés de fongibilité n°11-2024, n°12-2024 et la délibération n° 107-2024 du 18 décembre 2024 adoptant la décision modificative n°3 relative à la régularisation de la fraction de TVA 2023 sur le budget principal,

Considérant les délibérations n° 109-2024 et n°112 -2024 du 18 décembre2024, adoptant la clôture du budget « ZAE Saint-Usage », et nécessitant l'abondement du chapitre 65 sur le budget « ZAE Saint-Usage »,

Considérant la délibération n° 110-2024 du 18 décembre 2024, adoptant la décision modificative n°3 relative à l'abondement du chapitre 012 suite à l'insuffisance de crédits sur le budget SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°45-2024 et n°46-2024 du 24 avril 2024, n°77-2024 du 25 septembre 2024 et n°101-2024 du 27 novembre 2024 adoptant les admissions en créances éteintes respectivement des budgets SPIC Gestion des déchets et principal,

Vu les Comptes de gestion de l'exercice 2024 dressés par le comptable public,

Le Compte administratif (CA) 2024 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Communauté de communes Rives de Saône entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Comptable Public.

La détermination du résultat final de l'exercice 2024 pour les deux sections est la suivante :

Résultat de clôture et résultat final de l'exercice 2024												
	Principal	SPIC déchets	SPANC	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE Brazey	Prestations de services	Office de tourisme	Assainist collectif	Parking Garde	TOTAUX	
section de fonctionnement												
dépenses	2024	10 490 989,85 €	2 906 764,66 €	762,00 €	158 574,59 €	406 486,57 €	135 733,00 €	61 714,80 €	267 929,82 €	678 719,16 €	31 188,00 €	15 138 862,45 €
recettes	2024	11 227 877,46 €	3 235 719,45 €	0,00 €	115 423,75 €	406 606,94 €	137 183,71 €	62 673,89 €	228 886,35 €	669 944,81 €	39 306,44 €	16 123 622,80 €
résultat d'exécution	2024	736 887,61 €	328 954,79 €	-762,00 €	-43 150,84 €	120,37 €	1 450,71 €	959,09 €	-39 043,47 €	-8 774,35 €	8 118,44 €	984 760,35 €
résultat reporté	2023	2 777 960,43 €	3 042 755,99 €	371,96 €	43 150,84 €	1 020,65 €	70 662,91 €	1 993,56 €	60 334,20 €	910 279,13 €	6 337,18 €	6 914 866,85 €
résultat de clôture	2024	3 514 848,04 €	3 371 710,78 €	-390,04 €	0,00 €	1 141,02 €	72 113,62 €	2 952,65 €	21 290,73 €	901 504,78 €	14 455,62 €	7 899 627,20 €
section d'investissement												
dépenses	2024	2 475 448,66 €	236 775,46 €	0,00 €	160 000,00 €	503 827,18 €	114 004,71 €	0,00 €	6 919,29 €	477 199,78 €	64 039,00 €	4 038 214,08 €
recettes	2024	2 560 559,40 €	444 881,08 €	762,00 €	157 001,26 €	402 231,55 €	135 733,00 €	0,00 €	13 490,91 €	526 376,12 €	202 291,72 €	4 443 327,04 €
résultat d'exécution	2024	85 110,74 €	208 105,62 €	762,00 €	-2 998,74 €	-101 595,63 €	21 728,29 €	0,00 €	6 571,62 €	49 176,34 €	138 252,72 €	405 112,96 €
résultat reporté	2023	732 238,25 €	629 892,07 €	56 238,00 €	2 998,74 €	222 768,45 €	-88 202,00 €	0,00 €	1 538,97 €	856 168,23 €	-119 114,15 €	2 294 526,56 €
résultat de clôture	2024	817 348,99 €	837 997,69 €	57 000,00 €	0,00 €	121 172,82 €	-66 473,71 €	0,00 €	8 110,59 €	905 344,57 €	19 138,57 €	2 699 639,52 €
résultat de clôture Fet I	2024	4 332 197,03 €	4 209 708,47 €	56 609,96 €	0,00 €	122 313,84 €	5 639,91 €	2 952,65 €	29 401,32 €	1 806 849,35 €	33 594,19 €	10 599 266,72 €
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT												
RAR dépenses	2024	1 045 774,84 €	297 976,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 893,81 €	177 848,78 €	0,00 €	1 525 493,81 €
RAR recettes	2024	831 435,89 €	404,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	576,00 €	200 247,00 €	0,00 €	1 032 662,89 €
solde des RAR	2024	-214 338,95 €	-297 572,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-3 317,81 €	22 398,22 €	0,00 €	-492 830,92 €
RESULTAT FINAL	2024	4 117 858,08 €	3 912 136,09 €	56 609,96 €	0,00 €	122 313,84 €	5 639,91 €	2 952,65 €	26 083,51 €	1 829 247,57 €	33 594,19 €	10 106 435,80 €

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS :

A. Les grands équilibres

L'exécution budgétaire de l'exercice 2024 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

L'épargne brute, appelée également capacité d'autofinancement s'élève à : 2 522 389.04 € soit 16.61 % des recettes réelles de fonctionnement (16,16 % en 2023).

A titre indicatif, la capacité de désendettement du budget principal 2024 s'élève à 2,85 années.

2024	Principal	SPIC déchets	SPANC	Assainissement collectif	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Prestations de services	Office de tourisme	Parking Gardé	TOTAUX
Recettes réelles fonctionnement avec 002	13 839 861.65 €	6 171 764.38 €	371.96 €	1 448 571.61 €	113 454.91 €	158 574.59 €	1 626.65 €	64 667.45 €	289 220.55 €	16 304.62 €	22 104 418.37 €
Excédent / Déficit reporté (002)	2 777 960.43 €	3 042 755.99 €	371.96 €	910 279.13 €	70 662.91 €	43 150.84 €	1 020.65 €	1 993.56 €	60 334.20 €	6 337.18 €	6 914 866.85 €
Recettes réelles fonctionnement sans 002	11 061 901.22 €	3 129 008.39 €	0.00 €	538 292.48 €	42 792.00 €	115 423.75 €	606.00 €	62 673.89 €	228 886.35 €	9 967.44 €	15 189 551.52 €
Dépenses réelles fonctionnement	9 558 285.01 €	2 559 848.91 €	762.00 €	226 343.34 €	0.00 €	1 573.33 €	2 081.26 €	61 714.80 €	255 243.83 €	1 310.00 €	12 667 162.48 €
Epargne brute	1 503 616.21 €	569 159.48 €	-762.00 €	311 949.14 €	184 117.82 €	113 850.42 €	-1 475.26 €	959.09 €	-26 357.48 €	8 657.44 €	2 522 389.04 €
Rbrst du capital (dette-chap16)	384 882.36 €	0.00 €	0.00 €	149 101.06 €	19 613.00 €	160 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €	817 596.42 €
Epargne nette	1 118 733.85 €	569 159.48 €	-762.00 €	162 848.08 €	164 504.82 €	-46 149.58 €	-101 475.26 €	959.09 €	-26 357.48 €	4 657.44 €	1 704 792.62 €

Sur l'évolution 2023-2024 tous budgets confondus en section de fonctionnement, il y a :

- Près de 90% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2024
 - o dont chapitre 011 = plus de 75% (pour mémoire réalisation 2023 = plus de 80%)
 - o dont chapitre 012 = plus de 99% (pour mémoire réalisation 2023 = plus de 94%)
 - o dont chapitre 65 = plus de 95% (pour mémoire réalisation 2023 = plus de 89%)
- Plus de 100% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2024
- La variation de la réalisation des dépenses de fonctionnement 2023-2024 s'élève à moins de 7%

EVOLUTION TOUS LES BUDGETS 2023-2024

	Principal	Spic déchets	Spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE BEP	Prestation sces	OT	Assainst coll	Parking gardé	TOTAUX
SECTION DE FONCTIONNEMENT											
dépenses prévues 2024	11 052 004.02 €	3 114 505.64 €	762.00 €	280 174.59 €	695 986.57 €	148 733.00 €	69 323.00 €	291 886.50 €	948 677.41 €	31 518.00 €	16 633 570.73 €
dépenses CA 2024	10 490 989.85 €	2 906 764.66 €	762.00 €	158 574.59 €	406 486.57 €	135 733.00 €	61 714.80 €	267 929.82 €	678 719.16 €	31 188.00 €	15 138 862.45 €
% réalisation dépenses 2024	94.92%	93.33%	100.00%	56.60%	58.40%	91.26%	89.02%	91.79%	71.54%	98.95%	91.01%
dépenses CA 2023	9 530 858.68 €	2 839 923.52 €	2 451.58 €	373 706.12 €	404 682.81 €	51 932.85 €	54 204.76 €	214 328.80 €	762 539.78 €	- €	14 234 628.90 €
variation réalisation 2024/2023	960 131.17 €	66 841.14 €	- 1 689.58 €	- 215 131.53 €	1 803.76 €	83 800.15 €	7 510.04 €	53 601.02 €	- 83 820.62 €	31 188.00 €	904 233.55 €
	10.07%	2.35%	-68.92%	-57.57%	0.45%	161.36%	13.85%	25.01%	-10.99%	#DIV/0!	6.35%
recettes prévues 2024	10 790 440.16 €	2 815 047.56 €	390.04 €	248 897.26 €	696 079.07 €	146 224.19 €	67 329.44 €	231 552.30 €	739 928.69 €	35 339.00 €	15 771 227.71 €
recettes CA 2024	11 227 877.46 €	3 235 719.45 €	- €	115 423.75 €	406 606.94 €	137 183.71 €	62 673.89 €	228 886.35 €	669 944.81 €	39 306.44 €	16 123 622.80 €
% réalisation recettes 2024	104.05%	114.94%	0.00%	46.37%	58.41%	93.82%	93.09%	98.85%	90.54%	111.23%	102.23%
recettes CA 2023	10 190 066.40 €	2 821 084.85 €	0.27 €	330 830.53 €	405 163.86 €	158 638.00 €	49 887.40 €	255 315.99 €	800 085.24 €	3 830.86 €	15 014 903.40 €
variation réalisation 2024/2023	1 037 811.06 €	414 634.60 €	- 0.27 €	- 215 406.78 €	1 443.08 €	- 21 454.29 €	12 786.49 €	- 26 429.64 €	- 130 140.43 €	35 475.58 €	1 108 719.40 €
	10.18%	14.70%	-100.00%	-65.11%	0.36%	-13.52%	25.63%	-10.35%	-16.27%	926.05%	7.38%

NB: Les prévisions ne prennent pas en compte les résultats reportés de N-1

Sur l'évolution 2023-2024 tous budgets confondus en section d'investissement, il y a :

- Taux de réalisation des dépenses d'investissement 2024 du budget Principal de 56% compte tenu des travaux du périscolaire de Saint Seine en Bâche non achevés.

	Principal	Spic déchets	Spanc	ZAE St Usage	ZAE Seurre	ZAE BEP	Prestation sces	OT	Assainst coll	Parking gardé	TOTAUX
SECTION D'INVESTISSEMENT											
dépenses prévues 2024	4 439 353.64 €	1 640 960.11 €	762.00 €	378 797.26 €	793 905.31 €	123 045.19 €	- €	16 933.47 €	1 001 918.63 €	66 039.00 €	8 461 714.61 €
dépenses CA 2024	2 475 448.66 €	236 775.46 €	- €	160 000.00 €	503 827.18 €	114 004.71 €	- €	6 919.29 €	477 199.78 €	64 039.00 €	4 038 214.08 €
% réalisation dépenses 2024	55.76%	14.43%	0.00%	42.24%	63.46%	92.65%	0.00%	40.86%	47.63%	96.97%	47.72%
dépenses CA 2023	5 758 271.82 €	201 719.94 €	- €	158 427.23 €	502 231.55 €	152 530.00 €	- €	4 396.16 €	405 873.95 €	157 205.50 €	7 340 656.15 €
variation réalisation 2024/2023	- 3 282 823.16 €	35 055.52 €	- €	1 572.77 €	1 595.63 €	- 38 525.29 €	- €	2 523.13 €	71 325.83 €	- 93 166.50 €	- 3 302 442.07 €
	-57.01%	17.38%	0.00%	0.99%	0.32%	0.00%	0.00%	57.39%	17.57%	-59.26%	-44.99%
recettes prévues 2024	4 073 229.03 €	1 128 509.15 €	762.00 €	375 798.52 €	571 139.86 €	211 247.19 €	- €	15 394.50 €	890 993.82 €	202 291.72 €	7 469 365.79 €
recettes CA 2024	2 560 559.40 €	444 881.08 €	762.00 €	157 001.26 €	402 231.55 €	135 733.00 €	- €	13 490.91 €	526 376.12 €	202 291.72 €	4 443 327.04 €
% réalisation recettes 2024	62.86%	39.42%	100.00%	41.78%	70.43%	64.25%	0.00%	87.63%	59.08%	100.00%	59.49%
recettes CA 2023	4 221 547.57 €	370 133.38 €	- €	333 388.72 €	390 820.29 €	51 932.85 €	- €	2 774.90 €	458 820.50 €	160 834.21 €	5 990 252.42 €
variation réalisation 2024/2023	- 1 660 988.17 €	74 747.70 €	762.00 €	- 176 387.46 €	11 411.26 €	83 800.15 €	- €	10 716.01 €	67 555.62 €	41 457.51 €	- 1 546 925.38 €
	-39.35%	20.19%	#DIV/0!	-52.91%	2.92%	161.36%	0.00%	386.18%	14.72%	25.78%	-25.82%

NB : Les prévisions ne prennent pas en compte les résultats reportés de N-1

A. Présentation synthétique des comptes administratifs 2024 :

L'ensemble des comptes administratifs 2024 en vue détaillées sont présentées en annexe.

Mme GILARDET : Sur le principal, nous avons prévu – 300 000 € et nous dégageons finalement 700 000 €, car on n'a pas dépensé sur le chapitre 011 et nous avons eu des recettes supplémentaires. 1 M€ d'écart, cela m'a interrogé, mais les prévisions étaient bien faites, car on est à 90 % d'atteinte sur les dépenses et 105 % sur les recettes. Nous avons beaucoup de Restes A Réalisé (RAR) sur le principal : en recettes ce sont des subventions sur le projet de Saint Seine en Bâche et sur la piscine. Et sur les dépenses, ce sont essentiellement les travaux de Saint Seine en Bâche et la piscine. Sur le SPIC déchets, les RAR en dépenses sont une BOM qui avait du mal à arriver. Sur le SPANC, c'est un budget qui ne fonctionne plus, car rien ne se passe. Nous sommes en train de travailler car nous avons une somme en investissement que nous essayons de faire remonter. Pour la ZAE de Saint Usage, je vous rappelle que ce budget a été clôturé en déficit, représentant 4,5 €/m². Pour la ZAE Seurre, ce ne sont que des écritures de stock et d'intérêt pour le prêt. Sur les équilibres, nous sommes à 2,85 années de désendettement. Nous avons des points sur l'exécution budgétaire, on voit que nous sommes à 91% sur les dépenses et 102 % sur les recettes.

M. PERRIN : Je ne peux pas voter un budget ou il n'y a pas les comptes détaillés.

Mme GILARDET : La présentation de la note commentée est pour simplifier la lecture, mais tout est en annexe.

20h30 : Sortie du Président M. DELACOUR

La séance est présidée par Laurence BREBANT, 2ème Vice-Présidente.

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant les comptes administratifs 2024 du Budget PRINCIPAL :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 48

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 du SPIC DECHETS :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 OFFICE DE TOURISME :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 PRESTATION DE SERVICE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 ZAE Brazey en Plaine :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 ZAE SEURRE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 ZAE SAINT USAGE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires sont invités à approuver les décisions suivantes concernant le compte administratif 2024 PARKING GARDE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2024 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte administratif 2024.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 49

20h36 : Retour du Président M. DELACOUR

M. DELACOUR : Merci de votre confiance. J'ai omis d'excuser M. BECQUET, absent pour convalescence et d'accueillir Mme Evelyne LIAUD, titulaire pour Charrey sur Saône.

Question II.4. DECISIONS BUDGETAIRES - Budget primitif 2025 Principal : Opérations d'équipement 2025

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Vu la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012 entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par

chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Vu la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2013, la section d'investissement du budget général est votée au niveau du chapitre d'opérations d'équipement individualisées,

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2024 du budget principal et ses budgets annexes,

Considérant la délibération n°02-2025 du 22 janvier 2025 prenant acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025,

Considérant la délibération n°09-2025 du 22 janvier 2025 portant ouverture de crédits par anticipation pour les opérations suivantes :

Chapitre/compte	Désignation & opé	Crédits à ouvrir par anticipation
21 / 2185-Matériel de téléphonie	Projet de téléphonie sur softphone (opé 120)	5 000 € TTC
21 / 2145-Construction sur sol d'autrui / installations générales, agencements, aménagements	Protections pour rampe de mise à l'eau du port de Seurre (opé 119)	2 000 € HT
21 / 2158-Autres installations, matériel et outillage techniques	Brosse rotative pour goulottes (opé 114)	1 700 € TTC

Et ayant une incidence sur le budget 2025,
Les dépenses et recettes d'équipement prévisionnelles 2025 sont retracées en opérations distinctes comme suit :

13

Opération 112 – Equipements liés à l'enfance jeunesse
Total des investissements 2025 : 1 055 667.21€ 2031-Etudes : 251 360 € - (AMO+MOE périscolaire Brazey en Plaine) 2145-Construction sur sol d'autrui : 600 € 21838-matériel informatique et bureautique : 2 000 € 21841-Matériel de bureau et matériel scolaire : 1 000 € 2185-Matériel informatique : 342 € 2188- Autres immobilisations corporelles : 39 349,76 € (dont 31,5 k€ mobilier périscolaire St Seine en Bâche) 2314-construction sur sol autrui : 761 015.45 € (travaux périscolaire St Seine en Bâche)
Total des recettes attendues 2025 : 705 822.89 €

Opération 113– Equipements culturels
Total des investissements 2025 : 12 800 € 21838-matériel informatique et bureautique : 800 € 2188- Autres immobilisations corporelles : 12 000 € (piano à queue)
Total des recettes attendues 2025 : 1 900 €

Opération 114 – Equipements sportifs et de plein air
--

Total des investissements 2025 : 213 490.35€
 21351-Bâtiments publics : 72 000 € (AMO + MOE total rénovation énergétique Cosec)
 2158-Autres installations, matériel et outillage : 6 866.00 €
 217321-Bâtiments mis à disposition : 1 000 € (clôture du Food truck)
 2188- Autres immobilisations corporelles : 6 443.38 €
 2313-Constructions : 127 180.97 € (solde travaux piscine + révisions)

Total des recettes attendues 2025 : 431 875.00 €

Opération 115 – Equipements de voirie

Total des investissements 2025 : 0 €

Total des recettes attendues 2025 : 0 €

Opération 118 – Equipements touristiques

Total des investissements 2025 : 11 862 €
 2145-Construction sur sol d'autrui : 2 550 €
 2188- Autres immobilisations corporelles : 9 312 € (Kakémonos, enseignes, fonds de stand, chiliennes...)

Total des recettes attendues 2025 : 2 525 €

Opération 119 – Equipements portuaires

Total des investissements 2025 : 97 850.00 €
 2031-Etudes : 4 600 € (port de Seurre)
 2145-Construction sur sol d'autrui : 75 000 € (remplacement éclairage promenade port-22 k€ ; rénovation électrique port-48 k€)
 2158-Autres installations : 10 000 € (remplacement chaudière capitainerie 23 ans)
 2181-Installations générales, agencements : 100 €
 21841-Matériel de bureau et matériel scolaire : 3 000 €
 2188- Autres immobilisations corporelles : 5 150€ (panneaux station + quais à gradins)

Total des recettes attendues 2025 : 19 000 €

Opération 120 – Autres équipements

Total des investissements 2025 : 161 160.71 €
 21318-Autres bâtiments publics : 100 000 € (rénovation siège)
 21351-Bâtiments publics : 23 200 € (rénovation toiture siège + portes douches Echenon)
 21838-Matériel de bureau et matériel informatique : 21 182.23 €
 2185-Matériel de téléphonie : 9 578.48 €
 2188-Autres immobilisations corporelles : 7 200 € (VRD pour raccordement fibre-4,7 k€)

Total des recettes attendues 2025 : 68 185 €

Autres dépenses d'investissement sans opération

Total des investissements 2025 : 604 824.28 €
 2041412- fonds de concours communes membres : 7 374.00 €
 2041481-Subvention équipement autres biens : 500 €
 20422-Privé-Bâtiments et installations : 300 868.60 €
 - Aide façades : 34 338.60 €
 - Habitat : 113 500 €
 - Aide reno : 143 000 €
 - Aide aux entreprises : 10 000 €
 27638-autres établissements publics : 248 473.71€
 458103-Opération pour compte de tiers : 47 637.97 € (périscolaire St Seine en Bâche)

Total des recettes attendues 2025 : 47 637.97 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 05 mars 2025,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les inscriptions budgétaires au budget primitif principal 2025, en section d'investissement par opération d'équipement individualisée n°112 à n°120 et non individualisées.

Mme GILARDET : Nous avons voté des crédits par anticipation, et nous avons l'obligation de les inclure dans le budget primitif mais nous ne pouvons plus revenir dessus.

Mme ROSENBLATT PETITJEAN : Sur l'opération 112, pour le périscolaire de Brazey en Plaine. Ce sont des études qui servent à quoi ?

M. DELACOUR : nous devons les inscrire au budget dans la prévision ou cela est validé par le Conseil communautaire. Il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été lancée pour travailler le projet. Je vous l'annonce, le projet avec le département est arrêté. Les 250 000 € inscrits seront soumis à l'avis du Conseil communautaire. Si le vote est favorable, les crédits seront déjà inscrits au budget. Si le Conseil communautaire dit non, les crédits seront réorientés.

M. DELEPAU : si vous vous rappelez les débats qui ont eu lieu, il y avait un questionnement sur le montant, et on avait une confusion sur le fait que la Communauté de communes pouvait financer un projet du département. On a souhaité écarté toute ambiguïté sur ce financement, et j'ai fait la proposition de garder l'accueil d'un ESCO mais déporté sur une autre partie de la commune de Brazey. Cela laisse totalement libre la Communauté de communes de décider et cela clarifiera les débats. Ceci dit, ça n'enlève pas la possibilité de subvention du département sur ce projet.

Mme ROSENBLATT PETITJEAN : Ce sera forcément une construction ?

M. DELEPAU : Je ne vois pas d'autres solutions

M. DELACOUR : D'autres scénarii ont été examinés notamment pour l'extension de l'école mais cela n'est pas possible car nous sommes en zone rouge du PPRI. Pour l'instant, hors construction, il n'y a pas de plan B. Il faut qu'on arrive à vous convaincre de la nécessité absolue de ce projet. Sinon, cela va poser de vraies questions sur le nombre d'enfants accueillis. Mme la 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental m'alertait sur la souplesse de la PMI, mais le jour où elle nous dit stop, on sera au pied du mur.

Mme ROSENBLATT PETITJEAN : Pourquoi il y a l'achat d'un piano à queue ?

Mme BREBANT : Il n'y a pas que ça. Le piano à queue sera acheté en deux ans, il vaut 10 000 € mais il y a aussi d'autres instruments dont on se dote, pour pouvoir faire travailler les élèves. On est obligé de racheter du matériel car on ne peut pas passer les instruments de Brazey à Seurre pour chaque cours. Il n'y a pas qu'un piano à queue dans les 12 000 €.

Mme ROSENBLATT PETITJEAN : Quels ont été les projets retoqués ?

M. DELACOUR : Effectivement, des projets, il y en avait 2 pages recto verso. En vrac, mais nous pourrions vous le communiquer, dans le compte rendu de ce conseil communautaire, voici quelques projets : le diagnostic des Risques Psycho-Sociaux, les indemnités horaires pour dimanche et jours fériés, un poste de chargé de projet sur le secteur jeune, l'augmentation du temps de travail de 3 référents de site, pas de pose d'un caniveau sur Echenon, le remplacement des rondins de bois sur le parking devant Echenon, la création d'un sas pour l'escalier, une dalle béton sur le périscolaire de Brazey en Plaine. Ce ne sont pas des projets structurants, mais ce sont des petits projets qui bout à bout représentent des sommes. On avait également l'achat du bâtiment de restauration de Chamblanc. Pour vous faire un point sur ce dossier, l'entreprise Boissey a voulu acheter le bâtiment, Chamblanc a fait appel à son droit de préemption, Boissey a fait un recours, le Tribunal Administratif lui a donné raison. La commune de Chamblanc a fait appel de ce jugement. Nous avons décidé de retirer les 270 000 € d'achat. Si la commune a gain de cause, on reviendra vers vous pour faire une décision modificative.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.5. FISCALITE – Vote des taux de fiscalité directe locale 2025.

Rapporteur : Mme Céline GILARDET, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B,

Vu les lois de finances successives pour 2021, 2022 et 2023 et notamment l'impact de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),

Considérant la délibération n°02-2025 du 22 janvier 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

Considérant la délibération précédente du 26 mars 2025 portant sur les opérations d'équipement individualisées et opérations non individualisées en opération à inscrire au budget primitif 2025,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône entend poursuivre son programme d'équipements publics auprès de la population et considérant la nécessité de maintenir en état de bon fonctionnement et de mise en conformité les différentes structures communautaires par des investissements,

Considérant la disparition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, et par voie de conséquence le pouvoir de taux sur cet impôt,

Il est proposé de fixer les taux de fiscalité directe locale 2025 comme suit :

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	% variation 2024/2025
Taxe sur le foncier bâti	2,44 %	2,68 %	2,81 %	2,88 %	+ 2,5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,98 %	3,28 %	3,44 %	3,53 %	+ 2,5 %
Taxe d'habitation additionnelle	9,51%	10,51%	11,04%	11,32 %	+ 2,5 %
Cotisation foncière entreprises	22,90 %	24,61 %	25,84%	26,49%	+ 2,5 %

Les délégués communautaires sont invités à

- Fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2025 comme suit :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,88 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,53 %
 - o Taxe d'habitation additionnelle : 11,32 %
 - o Cotisation Foncière des Entreprises : 26,49 %

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 4

Pour : 46

Question II.6. FISCALITE – Vote de la taxe GEMAPI 2025

Rapporteur : Mme Jocelyne BEAUNEE, Vice-Présidente en charge du Cycle de l'Eau

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025.

Pour rappel, en 2024 le produit de la taxe GEMAPI avait été voté à hauteur de 95 000€. En 2025, le montant total des dépenses estimées est de 237 220 € réparti entre les cotisations aux syndicats de rivière, les frais d'étude, et les charges de personnel.

DEPENSES

Syndicat du Bassin Versant de la Vouge	22 700€
Syndicat du Bassin de l'Ouche	1 600€
EPTB Saône Doubs – Lit majeur de la Saône	51 354€
Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Dheune	3 500€
Syndicat intercommunal des Affluents Rive Gauche de la Saône	1 600€
Syndicat intercommunal de l'Auxon	2 700€
Syndicat intercommunal de la Sablonne	1 200€
EPTB – Convention de délégation item 2 (Grand Fossé et zones blanches)	3250€
PAPI TVO – CAP Val de Saône	2 900€
Sous-total cotisations	90 804€
Etude d'opportunité de classement des digues sur Trouhans et Echenon (138 630€ - 122 916€ Fond Barnier et Fond Vert)	15 714€
Masse salariale	7 786€
TOTAL DEPENSES GEMAPI	114 304€

Considérant l'appel à cotisation voté ou envisagé par les différents syndicats à date de rédaction de la présente délibération, étant précisé que la Communauté de Communes demande lors des appels à cotisation, les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI,

Considérant les subventions à percevoir pour l'étude d'opportunité de classement des digues sur Trouhans et Echenon,

Considérant l'avis favorable de la Commission Cycle de l'Eau réunie le 29 janvier 2025,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de taxe de 114 300€ pour l'année 2025 au titre de la compétence GEMAPI.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 114 300€ pour l'année 2025,
- Charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

Mme BEAUNEE : La Communauté de communes sert de boîte aux lettres pour cette taxe. Elle récupère, et sur justificatifs, elle verse aux syndicats le montant de la cotisation. Depuis 2 ans, la taxe est stable. Pour 2025, on a débattu avec la Commission Cycle de l'eau. On vous propose une taxe d'un montant de 114 000 €. Nous sommes en étude sur le merlon de Trouhans et d'Echenon. La décision par rapport à ce classement n'est pas prise, car les études ne sont pas terminées. Ce sera probablement au Conseil communautaire de juin de se positionner. Néanmoins, il a été fait le choix, au cas où nous classons les merlons, d'anticiper le reste à charge des études supplémentaires. Vous avez le détail des appels à cotisation des syndicats. C'est bien le Conseil communautaire qui jugera sur le classement.

M. ROUSSELET : LE bassin de la Dheune ne concerne qu'une commune ?

Mme BEAUNEE : 3 communes. J'ai reçu le président, ils ont utilisé leur bas de laine mais cette année, ils sont obligés d'augmenter.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.7. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote du budget primitif 2025 du Budget Principal

ANNEXE 3 : VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,
Considérant la délibération n°071-2012 du 23 mai 2012, entérinant la refonte de la structure budgétaire du budget général et de ses budgets annexes ainsi que les modalités de vote du budget général (par chapitre en section de fonctionnement et par opérations d'équipement individualisées en section d'investissement) applicables au 1^{er} janvier 2013,

Considérant la délibération n°104-2012 du 12 septembre 2012 entérinant la création d'un Service Public Industriel et Commercial « gestion des déchets » doté de la seule autonomie financière et soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4, au 1^{er} janvier 2013,

Considérant la délibération n°116-2016 du 14 décembre 2016 entérinant la création d'un Service Public Administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la délibération n°102-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création d'un budget annexe « Prestations de Services » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la délibération n°107-2016 du 16 novembre 2016 entérinant la création de deux budgets annexes dénommés respectivement « ZAE Saint-Usage » et « ZAE Brazey en Plaine » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la délibération n°02-2018 du 17 janvier 2018 entérinant la création d'un budget annexe « assainissement collectif » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M4 au 1^{er} janvier 2018,

Considérant la délibération n°101-2018 du 19 septembre 2018 entérinant la suppression du budget annexe GEMAPI au 1^{er} janvier 2019,

Considérant la délibération n°134-2019 du 18 décembre 2019 entérinant la création d'un budget annexe dénommé « ZAE Route de Franche-Comté à Seurre » soumis aux règles budgétaires comptables de l'instruction M14 au 1^{er} janvier 2020,

Considérant la délibération n°49-2022 du 18 mai 2022 portant création du budget annexe parking gardé,

Considérant la délibération 76-2023 du 20 septembre 2023 actant la mise en place de la nomenclature comptable M57,

Considérant la délibération n°112-2024 du 18 décembre 2024 entérinant la clôture du budget annexe dénommé « ZAE Saint-Usage »,

Considérant les délibérations ayant une incidence sur les budgets annexes 2025,

Considérant la délibération n°02-2025 du 22 janvier 2025 prenant acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025,
L'élaboration du budget primitif principal 2025 a été réalisée sur les bases déclinées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil communautaire du 22 janvier 2025, dans un environnement économique morose et contexte de redressement budgétaire national.

Considérant les travaux menés par l'exécutif et les services, successivement les 13 janvier et 10 février 2025,

Considérant l'ensembles des recettes et dépenses et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

BP 2025	Principal	Environnement Déchets	Office de tourisme	Assainissement Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazezy-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Parking Gardé	TOTAUX
Total Recettes réelles Fonctionnement hors (002)	11 357 409,65	2 904 725,00	313 062,00	579 125,00	400,00	65 250,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	15 224 971,65
Total Dépenses réelles Fonctionnement	10 894 081,78	2 943 741,00	327 248,25	396 239,92	0,00	68 202,65	13 000,00	0,00	201 803,76	0,00	14 844 317,36
Epargne brute	463 327,87	-39 016,00	-14 186,25	182 885,08	400,00	-2 952,65	-13 000,00	0,00	-201 803,76	5 000,00	380 654,29
Rbrst du capital (Dette 016)	292 154,42	0,00	0,00	155 764,71	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	4 000,00	551 919,13
Epargne nette	171 173,45	-39 016,00	-14 186,25	27 120,37	400,00	-2 952,65	-13 000,00	0,00	-301 803,76	1 000,00	-171 264,84
Opération d'ordre Fonctionnement ICNE (066)	-755,68	0,00	0,00	-1 779,77	0,00	0,00	0,00	0,00	-92,50	0,00	-2 627,95
Opération d'ordre Fonctionnement recettes (042)	200 485,61	106 403,22	0,00	138 474,28	0,00	0,00	107 391,71	0,00	605 630,94	29 339,00	1 187 724,76
Opération d'ordre Fonctionnement dépenses (042)	1 012 423,01	379 151,83	7 104,48	441 278,60	0,00	0,00	94 391,71	0,00	403 827,18	29 878,00	2 368 054,81
Total Opération d'ordre de Fonctionnement	-811 181,72	-272 748,61	-7 104,48	-301 024,55	0,00	0,00	13 000,00	0,00	201 896,26	-539,00	-1 177 702,10
Résultat d'exercice de Fonctionnement	-347 853,85	-311 764,61	-21 290,73	-118 139,47	400,00	-2 952,65	0,00	0,00	92,50	4 461,00	-797 047,81
Résultat d'exploitation reporté (002)	3 514 848,04	3 371 710,78	21 290,73	901 504,78	-390,04	2 952,65	72 113,62	0,00	1 141,02	14 455,62	7 899 627,20
Résultats cumulés de Fonctionnement	3 166 994,19	3 059 946,17	0,00	783 365,31	9,96	0,00	72 113,62	0,00	1 233,52	18 916,62	7 102 579,39

BP 2025	Principal	Environnement Déchets	Office de tourisme	Assainissement Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazezy-en-Plaine	ZAE St Usage	ZAE Seurre	Parking Gardé	TOTAUX
Total Recettes réelles Investissement hors (001)	1 229 307,89 €	132 329,55 €	1 788,74 €	363 970,00 €	0,00 €	0,00 €	79 473,71 €	0,00 €	180 630,94 €	0,00 €	1 987 500,83 €
Total Dépenses réelles Investissement hors (001)	2 449 808,97 €	1 048 360,38 €	17 003,81 €	670 203,49 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	4 000,00 €	4 289 376,65 €
Total Opération d'ordre d'Investissement	811 937,40 €	272 748,61 €	7 104,48 €	302 804,32 €	0,00 €	0,00 €	-13 000,00 €	0,00 €	-201 803,76 €	539,00 €	1 180 330,05 €
Résultat d'exercice d'Investissement hors (001)	-408 563,68 €	-643 282,22 €	-8 110,59 €	-3 429,17 €	0,00 €	0,00 €	66 473,71 €	0,00 €	-121 172,82 €	-3 461,00 €	-1 121 545,77 €
Résultat d'exploitation section Investissement (001)	817 348,99 €	837 997,69 €	8 110,59 €	905 344,57 €	57 000,00 €	0,00 €	-66 473,71 €	0,00 €	121 172,82 €	19 138,57 €	2 699 639,52 €
Résultats cumulés d'Investissement	408 785,31 €	194 715,47 €	0,00 €	901 915,40 €	57 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 677,57 €	1 578 093,75 €
Résultat de l'exercice F+I	3 575 779,50 €	3 254 661,64 €	0,00 €	1 685 280,71 €	57 009,96 €	0,00 €	72 113,62 €	0,00 €	1 233,52 €	34 594,19 €	8 680 673,14 €

Le total des recettes et dépenses (Fonctionnement et Investissement) de l'ensemble des budgets avoisine les 44M€ : dont un total fonctionnement (dépenses et recettes) 2025 pour l'ensemble des budgets de 34.5 M€. Quant aux recettes et dépenses d'investissement, celles-ci représentent 10 M€.

L'Epargne brute globale (380,7 K€) est assurée essentiellement par le budget principal (+463 K€) et l'assainissement collectif (+182 K€).

Le résultat de fonctionnement cumulé négatif (-797 K€) bénéficie des résultats d'exploitation reportés pour garantir un résultat cumulé global excédentaire de 7,1 M€.

La majorité des résultats d'investissements de l'exercice 2025 seraient déficitaires (besoins de financements) compensés par les résultats d'exploitations de 2,7M€ pour obtenir un résultat d'investissement global cumulé de 1,6M€. Ces résultats sont à mettre en perspective par rapport à un niveau d'endettement bancaire de 6,5M€.

Budget principal - Section de fonctionnement (recettes et dépenses) et les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Le détail des vues du budget Principal (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

	REAL 2022	REAL 2023	BP 2024	REAL 2024	BP 2025	Ecart IB 2025 / réalisé 2024 (€)	Ecart IB 2025 / réalisé 2024 (%)
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 320 300,31	8 777 231,61	10 032 745,31	9 558 285,01	10 894 081,78	1 335 797	14%
011 - Charges à caractère général	1 935 856,43	1 892 713,92	2 537 705,60	2 073 115,36	2 713 185,00	640 070	31%
012 - Charges de personnel et frais a	3 166 445,03	3 483 555,42	4 226 760,00	4 195 609,06	4 746 193,00	550 584	13%
014 - Atténuations de produits	2 478 730,93	2 498 876,55	2 484 300,00	2 503 533,55	2 525 599,00	22 065	1%
022 - Dépenses imprévues (fonctionn	0,00	0,00	0,00	0,00		0	#DIV/0!
65 - Autres charges de gestion coura	595 441,66	784 883,96	684 783,98	709 772,59	814 033,00	104 260	15%
66 - Charges financières	26 309,67	61 406,87	78 195,73	75 237,75	70 171,78	-5 066	-7%
67 - Charges exceptionnelles	110 273,67	14 342,57	1 000,00	1 016,70	4 900,00	3 883	382%
68 - Dotations aux amortissements e	7 242,92	41 452,32	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000	#DIV/0!
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	9 167 027,43	10 086 021,93	10 522 538,25	11 061 901,22	11 357 409,65	295 508	3%
013 - Atténuations de charges	93 989,05	114 162,01	70 000,00	95 945,89	93 000,00	-2 946	-3%
70 - Produits des services, du domair	1 150 185,13	1 278 209,99	1 874 734,25	1 958 678,55	1 942 416,65	-16 262	-1%
73 - Impôts et taxes	3 208 654,82	2 964 829,82	3 631 360,00	3 566 806,82	3 542 290,00	-24 517	-1%
731 - Fiscalité locale	2 411 488,00	3 429 766,00	2 921 000,00	3 115 712,00	3 187 400,00	71 688	2%
74 - Dotations, subventions et partic	1 911 844,44	1 927 227,24	1 640 734,00	1 946 993,26	2 100 857,00	153 864	8%
75 - Autres produits de gestion coura	357 126,41	345 372,87	384 710,00	341 355,13	484 256,00	142 901	42%
76 - Produits financiers	32,06	44,39	0,00	73,98	5 190,00	5 116	6915%
77 - Produits exceptionnels	33 707,52	26 409,61	0,00	31 101,65	2 000,00	-29 102	-94%
78 - Reprises sur amortissements	0,00	0,00	0,00	5 233,94	0,00	-5 234	-100%
Epargne brute	846 727,12	1 308 790,32	489 792,94	1 503 616,21	463 327,87	-1 040 288	-69%
Epargne brute	846 727,12	1 308 790,32	489 792,94	1 503 616,21	463 327,87	-1 040 288	-69%
Remboursement du capital	208 976,48	337 627,69	390 682,36	384 882,36	292 154,42	-92 728	-24%
Epargne nette	637 750,64	971 162,63	99 110,58	1 118 733,85	171 173,45	-947 560	-85%
Opérations d'ordre (Recettes - Dépenses)	-733 260,93	-649 582,60	957,98	-766 728,60	-811 181,72		
Résultat Fonctionnement (N)	113 466,19	659 207,72	490 750,92	736 887,61	-347 853,85		
Résultat N-1 (cpté 002)	1 973 497,97	2 097 877,66	2 777 960,43	2 777 960,43	3 514 848,04		
Résultat cumulé Fonctionnement	2 097 877,66	2 757 085,38	3 268 711,35	3 514 848,04	3 166 994,19		
Résultat cumulé Investissement 001	1 112 365,82	2 260 128,71	732 238,25	723 404,46	817 348,99	93 945	13%
Résultat Investissement (N) hors 001	1 147 762,89	-1 536 724,25	-366 124,61	85 110,74	-408 563,68	-493 674	-580%
Recettes d'investissement hors 001	4 053 439,53	4 221 547,57	4 046 254,87	2 560 559,40	2 241 730,90	-318 829	-12%
Dépenses d'investissement hors 001	2 905 676,64	5 758 271,82	4 412 379,48	2 475 448,66	2 650 294,58	174 846	7%
Résultat cumulé Investissement sans emprunt	2 260 128,71	723 404,46	366 113,64	817 348,99	408 785,31	-408 564	-50%
Résultat cumulé F+I	4 358 006,37	3 480 489,84	3 634 824,99	4 332 197,03	3 575 779,50	-756 418	-17%

Le budget principal 2025 est impacté notamment par :

- Economie : Une croissance ralentie et une inflation revenue en deçà de la cible de la BDF (2%).
- Espace Aquatique : Le projet Espace Aquatique générerait en 2025 de manière prévisionnelle, après le 1er exercice 2024 :
 - o Fonctionnement :
Des dépenses de fonctionnement de 648,8 K€ et des recettes de fonctionnement de 216,7 K€. Soit un déficit de fonctionnement globale prévisionnel 2025 de 432,1 K€ (437 K€ en 2024).
Hors amortissement, le déficit d'exploitation 2025 s'élèverait à 276 K€ (286,5 K€ en 2024).
 - o Investissement :
Des dépenses d'investissement de 384,9 K€ (remboursement d'emprunts (185 K€), amortissement des subventions (69K€), et fin de travaux (127 K€)).

Des recettes d'investissement pour 595,2 K€ comprenant notamment l'amortissement des équipements sur une durée de 40 ans (226 K€) et les encaissements de subventions (350 k€).

- Autres dépenses de fonctionnement significatives :
 - o Le portage de la contribution au budget tourisme (236,4 K€ en 2025).
 - o La maîtrise d'œuvre pour 200 K€ et l'AMO pour 51,4 K€ restants portant sur le projet périscolaire Brazey en Plaine.
- Recettes de fonctionnement significatives :
 - o Prise en compte du FPIC pour 90% du montant 2024 soit 215,2 K€ compte tenu du caractère incertain sur le montant final.
 - o Un gel de la fraction de TVA en 2025.
 - o Une hausse de 2,5% des taux de fiscalité directe (+66 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général Montant total : 2 713 185 € (2 073 115 € réalisés en 2024)	<i>Dont l'activité Enfance Jeunesse (891,7 K€) comparé à 2024 (766,9 K€ réalisés) Dépenses liées au projet piscine (423,4 K€) Chauffage GAZ (75,9 K€) Electricité (187,9 K€) Carburant revendu (station) pour 280 K€ (compte 6078) Etude et recherches (204 K€) dont la digue (122,5K€)</i>
Chapitre 012 Charges de personnel Montant total : 4 746 193€ (4 195 609 € réalisés en 2024)	<i>Continuité du fonctionnement normal des services avec l'effet année pleine de postes en partie vacants en 2024 (ex : chargé de la commande publique, chef de projet PVD), (127,4K€) Augmentation du salaire moyen à 3,25%, (136,3K€) Augmentation de 4 points du taux de cotisation patronale CNRACL (+52K€) Augmentation du taux URSSAF (+10,5K€) Augmentation du SMIC (5K€) Avance de grade (10K€)</i>
Chapitre 014 Atténuations de produits (AC, FNGIR) Montant total : 2 525 599 € (2 503 533.55 € en 2024)	<i>Dont FNGIR (1 270K€) et Attributions de compensation (1 206K€)</i>
Chapitre 65 Charges de gestion courante Montant total : 814 033 € (709 772 € en 2024)	<i>Dont subventions associations (188,1 K€), indemnités élus (120,6K€), contributions aux syndicats (123K€), déficits autres budgets (OT/236,4 K€), Logiciels (73,5 K€ logiciels, licence), VNF, SMTP.</i>
Chapitre 66 Charges financières Montant total : 70 171,78 € (75 238 € en 2024)	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles Montant total : 4 900 €	

21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitres	Observations
Chapitre 013 Atténuation de charges (variation stocks) Montant total : 93 000 € (95 945,89 € en 2024)	
Chapitre 70 – Produits Montant total : 1 942 416,65 € (1 958 678,55 € en 2024)	<i>Dont recettes (piscines = 145,7K€, Enfance jeunesse = 1 013K€, musique = 65 K€), MAD du personnel par d'autres budgets et structures (520K€), remboursements frais par les B. annexes (108,3K€), droit et stationnement (86K€),</i>
Chapitre 73 Impôts et taxes Montant total : 3 542 290 €	<i>Dont AC (119,3K€), FPIC (215,3K€) et fraction TVA (3 207,6K€)</i>

Chapitre 731 Fiscalité locale Montant total : 3 187 400 €	Dont TF, TFNB, TH et CFE (2 698,1 K€), TASCOT (220 K€), IFR (155 K€) et taxe GEMAPI (114,3 K€)
Chapitre 74 Dotations et participations Montant total : 2 100 857 €	Dont interco (569 K€), compensation EPCI (276 K€) participations Etat (879K€), Région (0 K€), Département (51,7 K€) et compensations CFE&CVAE (287,5 K€)
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante Montant total : 484 256 €	Locations, carburant (312,5 K€) et assurance faucardeuse (87 000 €))
Chapitre 76 Produits financiers Montant total : 5 190 € (CAT)	
Chapitre 77 Produits exceptionnels – Montant total : 2 000 € (vente matériel)	

La section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de l'EPCI à moyen ou long terme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
<i>Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création</i>	<i>Il s'agit des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus : Etat, Département, Région, Fonds Européens et du FCTVA. Aucun emprunt prévu dans le budget primitif 2025.</i>

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget principal 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

22

Mme GILARDET : Je vais vous expliquer les différences entre le réalisé 2024 et le budget 2025. Sur le chapitre 011, on prévoit un delta de 640 000 €. Il y a des lignes qui n'ont pas été dépensées l'année dernière, mais il y a des projets reportés qui vont devoir se faire cette année. Il y a également des augmentations d'activités, sur l'enfance jeunesse, sur les assurances, la faucardeuse, l'achat de carburant. Il y a eu un contrôle de gestion sur la station de carburant pour revoir la façon de revendre ensuite. Pour les études, il y a celles sur le merlon de Trouhans et d'Echenon pour 122 000 € ainsi que l'étude sur le transfert de l'eau potable pour 65 000 €. Sur le chapitre 012, nous en avons parlé lors du ROB, il y a l'augmentation des salaires, l'augmentation du taux CNRACL, l'augmentation du taux d'Urssaf, nous sommes à un total de 200 000 €. Nous avons limité la révision de l'IFSE à 12 000 €. Nous avons des augmentations d'effectifs sur l'enfance jeunesse, sur un saisonnier patrimoine. Et nous avons un effet année pleine de postes qui étaient vacants comme la chargée de commande publique ou le chargé de projet PVD.

M. BECQUART : Je fais partie de la Commission Finances. Je ne suis pas un professionnel de la comptabilité. Je remarque qu'on est passé de 3,166 M€ à 4,195 M€. Je ne comprends pas pourquoi on augmente autant.

M. DELACOUR : Entre l'année 2023 et l'année 2024, vous voyez + 700 000 € sur le chapitre 012. C'est + 127 000 € pour l'Espace Aquatique, l'augmentation du point d'indice, l'augmentation de 5 points, l'augmentation du SMIC au 01.01 et 01.11, l'augmentation des cotisations accidents de travail, mais également une réponse à la demande d'encadrement sur l'Enfance Jeunesse car de plus en plus d'enfants sont accueillis, l'augmentation des intervenants du CLAS. Et la prise en charge de tous les salaires sur le principal, cela représente + 350 k€. Ils sont venus peser sur la masse salariale du principal mais ils sont remboursés par les budgets annexes. Il faut les inscrire en dépenses. Et puis une prime pouvoir d'achat pour 35 000 €. Et puis des arbitrages de moyens humains : création de poste aux finances, le poste de chargé de commande publique.

Mme GILARDET : il y a aussi un élément important, je vous rappelle que les salaires étaient portés par

les budgets et maintenant sont portés par le budget principal.

M. DELACOUR : De 2024 à 2025, notre Vice-Présidente vous l'a dit : effet année pleine sur plusieurs postes : chargé de la commande publique, chargé de mission PVD, le responsable des services techniques, l'assistante Cycle de l'eau, et une gestionnaire enfance jeunesse. L'augmentation de 4% de CNRACL c'est 52 000 €. L'augmentation des salaires de 3,25 %, c'est 136 000 €. Nous avons arbitré 12 000 € de RIFSEEP, c'est moins que ce qui avait été demandé. Et nous avons fait le choix d'ajouter un renfort sur l'entretien de la capitainerie et des musées, un stagiaire communication, un saisonnier patrimoine, un agent de sécurité sur l'Espace Aquatique si nous n'avons pas assez de maîtres-nageurs et 100 places supplémentaires qui représentent 32 666 €. Mais j'entends complètement cette question. C'est pour répondre aux politiques publiques et répondre à la volonté du Conseil communautaire, de ce que vous avez validé en 2024.

M. BECQUART : Comprenez que c'est une inquiétude cohérente.

M. DELACOUR : J'espère que ce n'est pas une inquiétude, car tu nous fais confiance. On ne recrute pas pour se faire plaisir, mais parce qu'il y a des besoins. Je vous rappelle que sur le FNGIR, c'est 1,2 M€, c'est un chèque que l'on fait avant même d'avoir fait le budget.

Mme GILARDET : Sur le chapitre 65, il y a une évolution de 100 000 €. Ce sont les subventions aux associations, les indemnités des élus (mais ce n'est pas ça qui a augmenté), une augmentation sur le budget office du tourisme. Sur le chapitre 66, ce sont des charges financières, ce sont les intérêts, qui ont un peu baissé. Sur les recettes de fonctionnement, sur le chapitre 013, ce sont des variations des stocks. Sur le chapitre 70, il y a un delta de 16 000 € : c'est la piscine, la mise à disposition du personnel pour les autres budgets, l'enfance jeunesse, les remboursements de frais. Chapitre 75, c'est notamment la vente de carburant et le remboursement de l'assurance des réparations de la faucardeuse. Et pour le chapitre 76, ce sont les placements des comptes à terme. On arrive à une épargne brute positive de 463 000 €. On a fini de rembourser un prêt d'une salle de sport, qui représentait 90 000 €, ce qui donne une épargne nette de 171 000 €. On va donc piocher dans le résultat de fonctionnement reporté à hauteur de 347 000 €.

M. DELEPAU : Sur la fiscalité, compte 731, il n'y a que 2% d'augmentation, alors qu'on a voté 2,5 % et qu'il y a l'augmentation des bases ?

Mme GILARDET : Dans ce chapitre, il y a également la TASCOM, l'IFER... qui n'ont pas les augmentations que l'on vient de voter. Tout inclus, cela fait une augmentation de 2% et nous n'avons pas indiqué les virgules après les pourcentages.

M. DELEPAU : Est-ce qu'on est concerné par le DILICO ?

M. DELACOUR : Le DILICO c'est le dispositif de lissage contractuel. Je crois que non, car nous ne sommes pas assez gros en termes de budget.

M. DELEPAU : il y a un calcul assez complexe. Pour exemple, la ville de Montbard va payer 40 000 € quand la ville de Dijon va payer 0€.

M. JACQUOT : Nous ne sommes pas concernés car il faut un total de dépenses de plus de 40M€, et il y a une deuxième clé d'entrée qui est l'éligibilité au FPIC. On est hors dispositif. Le DILICO est assimilable à un fonds de réserve, qui ne bénéficiera qu'aux collectivités contributives.

M. DELACOUR : L'année dernière, j'avais dit qu'on avait produit un budget de prudence. On se rend compte aujourd'hui qu'on a dégagé un excédent de fonctionnement important, et je ne suis absolument pas choqué de vous proposer un budget qui présente une ponction de 347 000 € dans l'excédent de fonctionnement reporté. On revient à quelque chose qui nous correspond, c'est notre vitesse de croisière, pour pouvoir développer les projets. C'est un projet plus audacieux. Il y a pas mal de choses qui ont été arbitrées, mais on s'est laissé la possibilité de développer des projets notamment sur l'enfance jeunesse et le tourisme.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

M. DELACOUR : Je vous remercie pour cette marque de confiance.

Question II.8. DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des Budgets Annexes 2025

ANNEXE 4 : BUDGETS ANNEXES 2025 SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE :

- BUDGET ANNEXE SPIC GESTION DES DECHETS
- BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME RIVES DE SAONE
- BUDGET ANNEXE SPIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- BUDGET ANNEXE PRESTATIONS DE SERVICES
- BUDGET ANNEXE SPANC
- BUDGET ANNEXE PARKING GARDE

Rapporteur : Mme GILARDET Céline, Vice-Présidente aux Finances et Affaires générales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1,

BUDGET PRIMITIF ANNEXE SPIC DECHETS 2025

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Dépenses réelles de Fonctionnement	D		2 163 656,78	2 493 693,90	2 733 784,00	2 559 848,91	2 943 741,00
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	1 507 416,41	1 753 691,30	1 939 808,00	1 779 636,30	2 067 588,00
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	599 778,63	664 914,31	733 976,00	732 923,95	798 651,00
Fonctionnement	D	023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	26 813,03	64 647,31	36 000,00	33 408,04	44 502,00
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	859,79	23,90	1 000,00	0,00	0,00
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	28 788,92	10 417,08	23 000,00	13 880,62	23 000,00
Fonctionnement	D	68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Recettes réelles de Fonctionnement	R		2 902 840,38	2 714 747,29	2 708 310,00	3 129 008,39	2 904 725,00
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges	15 063,37	8 392,02	0,00	2 808,72	13 175,00
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	2 389 047,30	2 163 859,39	2 331 450,00	2 528 304,44	2 353 350,00
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	435 715,74	434 523,66	371 000,00	554 659,91	456 000,00
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	1 052,87	2 055,52	860,00	2 085,51	700,00
Fonctionnement	R	76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
Fonctionnement	R	77 - Produits exceptionnels	41 400,58	21 051,60	5 000,00	12 510,77	5 000,00
Fonctionnement	R	78 - Reprise sur Amorts	20 560,52	84 865,10	0,00	28 639,04	0,00
Epargne brute			739 183,60	221 053,39	-25 474,00	569 159,48	-39 016,00
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	101 463,47	106 337,56	106 737,56	106 711,06	106 403,22
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 466,40	346 229,62	380 721,64	346 915,75	379 151,83
Résultats d'exercices de fonctionnement			463 180,67	-18 838,67	-299 458,08	328 954,79	-311 764,61
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	2 598 413,99	3 061 594,66	3 042 755,99	3 042 755,99	3 371 710,78
Résultats cumulés de fonctionnement			3 061 594,66	3 042 755,99	2 743 297,91	3 371 710,78	3 059 946,17
Investissement	D		404 570,22	201 719,94	1 640 960,11	236 775,46	1 154 763,60
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	101 463,47	106 337,56	106 737,56	106 711,06	106 403,22
Investissement	D	10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
Investissement	D	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 024,00
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	89 260,59	24 610,04	750,00	0,00	0,00
Investissement	D	20 - Immobilisations Incorporelles	6 955,20	0,00	77 244,73	77 244,73	10 000,00
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	100 019,57	54 721,68	519 182,58	52 819,67	920 449,18
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	106 871,39	16 050,66	924 545,24	0,00	102 387,20
Investissement	R		463 151,76	370 133,38	1 128 509,15	444 881,08	511 481,38
Investissement	R	021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	377 466,40	346 229,62	380 721,64	346 915,75	379 151,83
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	21 101,36	21 559,10	206 410,00	13 643,82	113 359,00
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	64 584,00	2 000,00	164 132,78	7 076,78	18 970,55
Investissement	R	16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0,02	300 000,00	0,00	0,00
Investissement	R	21 - Immobilisations corporelles	0,00	344,64	2 232,00	2 232,00	0,00
Investissement	R	23 - Immobilisations en cours	0	0,00	75 012,73	75 012,73	0,00
Résultats d'exercices d'investissements hors 001			58 581,54	168 413,44	-512 450,96	208 105,62	-643 282,22
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	402 897,09	461 478,63	629 892,07	629 892,07	837 997,69
Résultats cumulés d'investissements (yc 001)			461 478,63	629 892,07	117 441,11	837 997,69	194 715,47
Résultats cumulés F+I			3 523 073,29	3 672 648,06	2 860 739,02	4 209 708,47	3 254 661,64

Le détail des vues du budget Environnement (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT

- Evolution du service pour les biodéchets : augmentation tonnages de la collecte des biodéchets pour 9 K€,
- Evolution des coûts avec les nouveaux marchés : exploitation des déchèteries, traitement des ordures ménagères, collecte du verre pour 81,5 K€.
- Evolution des coûts de traitements des emballages : participation à l'amortissement du nouveau centre de tri de l'Entente Territoriale pour 75 k€,
- Stabilité des recettes : revente matières consolidées, redevance incitative pas augmentée,
- Nouvelle recette : produit financier généré par le compte à terme ouvert en octobre 2024.

INVESTISSEMENT

- Renouvellement d'équipement et de matériel : bornes à verre, biobornes, informatique pour 24,8 K€,
- Nouveaux équipements : Benne à Ordures Ménagères (commande pour 2026) pour 300 K€,
- Projet : Déchetterie Seurre inscription pour l'achat du foncier et les frais d'étude pour 365 K€,
- RAR 2024 : achat Benne à Ordures Ménagères 2024 : 290,3 k€, marché de maîtrise d'œuvre réseau déchèteries pour 7,38 K€.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPIC DECHETS 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 50

SPA OFFICE DE TOURISME 2025

Par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création au 1^{er} janvier 2017 du service public administratif « Office de Tourisme Rives de Saône » afin d'étendre l'activité de promotion touristique auparavant dévolue à l'association « office de tourisme Rives de Saône ».

Ce service public est doté de la seule autonomie financière et fait l'objet d'un budget distinct du budget principal de l'EPCI.

Fonctionnement de l'office de tourisme Rives de Saône :

- un bureau d'information touristique à Seurre comprenant une boutique
- un bureau d'information touristique à Saint-Jean de Losne comprenant une boutique et une activité de billetterie SNCF à l'Esplanade des Itinérances, quai Lafayette

Le financement de ce budget est assuré en partie par la taxe de séjour versée par les hébergeurs du territoire communautaire et d'une subvention d'équilibre émanant du budget principal de la CC Rives de Saône.

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution réel 2024 à BP 2025	Evolution réel 2023 à BP 2025	Evolution réel 2022 à BP 2025
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			157 901,96	212 148,39	278 510,00	255 243,83	327 248,25	28%	54%	107%
Fonctionnemen	D	011 - Charges à caractère général	54 808,15	61 018,46	88 260,00	66 979,51	111 061,25	66%	82%	103%
Fonctionnemen	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	97 474,18	149 082,56	186 070,00	185 300,04	209 587,00	13%	41%	115%
Fonctionnemen	D	013 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Fonctionnemen	D	014 - Atténuations de produits	1 871,51	0,00	0,00	0,00	0,00			-100%
Fonctionnemen	D	65 - Autres charges de gestion courante	3 492,62	2 007,93	4 100,00	2 884,28	4 600,00	59%	129%	32%
Fonctionnemen	D	67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	80,00	80,00	2 000,00			
Fonctionnemen	D	68 - Dotations aux amortissements	255,50	39,44	0,00	0,00	0,00		-100%	-100%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			156 561,82	255 315,99	231 552,30	228 886,35	313 062,00	37%	23%	100%
Fonctionnemen	R	013 - Atténuations de charges	299,00	684,90	0,00	0,00	0,00		-100%	-100%
Fonctionnemen	R	70 - Produits des services, du domaine et ve	10 452,35	33 055,84	34 800,00	30 122,47	37 570,00	25%	14%	259%
Fonctionnemen	R	731 - Fiscalité locale	22 880,06	29 264,93	30 000,00	39 630,51	34 000,00	-14%	16%	49%
Fonctionnemen	R	74 - Dotations et participations	2 378,28	10 181,45	10 041,36	2 166,43	5 050,00	133%	-50%	112%
Fonctionnemen	R	75 - Autres produits de gestion courante	120 001,16	180 000,75	156 710,94	156 966,94	236 442,00	51%	31%	97%
Fonctionnemen	R	77 - Pdots exceptionnels	550,97	2 090,06	0,00	0,00	0,00		-100%	-100%
Fonctionnemen	R	78 - Reprise sur amortissements		38,06	0,00	0,00	0,00		-100%	
Epargne brute			-1 340,14	43 167,60	-46 957,70	-26 357,48	-14 186,25	-46%	-133%	959%
Fonctionnemen	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	3 222,74	2 180,41	13 376,50	12 685,99	7 104,48	-44%	226%	120%
Résultat exercice fonctionnement			-4 562,88	40 987,19	-60 334,20	-39 043,47	-21 290,73	-45%	-152%	367%
Fonctionnemen	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté	23 610,89	19 347,01	60 334,20	60 334,20	21 290,73	-65%	10%	-10%
Fonctionnemen	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté		0,00						
Fonctionnemen	R	002 - Résultat de fonctionnement reporté								
Résultat cumulé exercice fonctionnement			19 048,01	60 334,20	0,00	21 290,73	0,00			

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution réel 2024 à BP 2025	Evolution réel 2023 à BP 2025	Evolution réel 2022 à BP 2025
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			1 154,66	4 396,16	16 933,47	6 919,29	17 003,81	146%	287%	1373%
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	1 154,66	4 396,16	16 933,47	6 919,29	17 003,81	146%	287%	1373%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			4 314,89	5 935,13	16 933,47	15 029,88	17 003,81	13%	186%	294%
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'inves	1 062,82	3 160,23	1 538,97	1 538,97	8 110,59	427%	157%	663%
Investissement	R	021 - Virement de la section de fonctionnem	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre s	3 222,74	2 180,41	13 376,50	12 685,99	7 104,48	-44%	226%	120%
Investissement	R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	29,33	594,49	2 018,00	804,92	1 788,74	122%	201%	5999%
Résultat exercice cumulé investissement			3 160,23	1 538,97	0,00	8 110,59	0,00			
Résultat exercice F+1			22 208,24	61 873,17	0,00	29 401,32	0,00			

Déficits annuels	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Déficit cumulé F+1	-124 564,04	-140 335,82	-218 584,11	-189 438,79	-265 843,32
Evolution / réalisé 2022		13%	75%	52%	113%
Evolution / réalisé 2023			56%	35%	89%
Evolution / réalisé 2024					40%

Le détail des vues du budget Tourisme (Vue d'ensemble) est présent dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

De 2022 à 2025, la contribution du budget principal progresse de 120 K€ à 236,4K€ pour couvrir le déficit passant de 122,4K€ à 265,8K€.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : en 2025, le chapitre 011 progresse de 67% (+ 45K€) comparé à 2024 et +82% (+50K€) comparé à 2023. De 2024 à 2025, les comptes progressant sont principalement le 611 (+9K€ - animations, promotion territoire et partenariat blogueur...), le 62871 (+12 K€ - remboursement principal dont SDAT & téléphonie) et le 6234 (+5 K€ réception - prestation fantastic pic-nic revendue).
- Recettes : de 2024 à 2025, les recettes augmentent principalement sous l'effet d'une dynamique des recettes (ex : visites guidées groupes et l'augmentation de la contribution du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement (+95,5K€ à 252K€)).

INVESTISSEMENT :

Les dépenses en 2025 porteront sur de l'achat de divers mobiliers (mange-debout, présentoirs etc.) et sur un nouveau projet « Développement musées (aménagement espaces exposition etc.) ».

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe SPA Office de Tourisme 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. DELACOUR : Ayez une attention particulière sur le chapitre 012 et sur les recettes réelles de fonctionnement. C'est l'abondement du budget principal pour payer les dépenses de l'office du tourisme. Il y a une réelle volonté de l'exécutif de mettre les moyens sur l'attractivité touristique sur le territoire. Cela a un coût. Ça a été arbitré par l'exécutif, nous voulons donner de l'attractivité touristique, et je pense que c'est important de l'indiquer.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

La Communauté de communes Rives de Saône est depuis le 1^{er} janvier 2018 compétente pour exercer la compétence « assainissement collectif » sur le territoire de l'EPCI, et lieu et place des communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Pouilly-sur-Saône et des syndicats intercommunaux du Pays Losnais et de Seurre-Jallanges-Trugny.

Le 17 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un service public à caractère industriel et commercial pour l'exercice du service public d'assainissement collectif et celle d'un budget annexe distinct de celui de rattachement, relevant du plan comptable M49.

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution 2024 / BP 2025
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			236 338,86	303 719,28	496 018,59	226 343,34	394 460,15	57%
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	25 005,99	114 793,98	304 650,87	46 359,31	192 521,40	0,24
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	97 393,58	81 434,25	90 325,00	78 941,31	104 339,00	0,76
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	0,22	1,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	113 654,40	107 489,92	101 042,72	101 042,72	94 299,75	1,07
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	284,67	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			588 266,99	666 018,37	599 186,40	538 292,48	579 125,00	0,93
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst charges SS et prévoyance	67,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, march	558 203,85	618 565,53	571 050,00	506 113,25	575 050,00	0,88
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	26 525,51	43 526,39	28 061,00	30 564,61	0,00	0,00
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	73,32	75,88	75,40	79,64	75,00	1,06
Fonctionnement	R	76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	3 397,31	3 850,57	0,00	1 534,98	0,00	0,00
Epargne brute			351 928,13	362 299,09	103 167,81	311 949,14	184 664,85	1,69
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	438 955,45	458 820,50	452 658,82	452 375,82	441 278,60	1,03
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	118 835,05	134 066,87	140 742,29	131 652,33	138 474,28	0,95
Résultat d'exercice de fonctionnement			31 807,73	37 545,46	-208 748,72	-8 774,35	-118 139,47	0,07
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	840 925,94	872 733,67	910 279,13	910 279,13	901 504,78	1,01
Résultats cumulés de fonctionnement			872 733,67	910 279,13	701 530,41	901 504,78	783 365,31	1,15
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			482 652,62	405 873,95	1 001 918,63	477 199,78	808 677,77	0,59
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	118 835,05	134 066,87	140 742,29	131 652,33	138 474,28	0,95
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	136 637,56	142 729,64	149 101,06	149 101,06	155 764,71	0,96
Investissement	D	20 - Immobilisations Incorporelles	200 400,02	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	93,14	18 198,00	26 930,00	13 246,39	38 575,00	0,34
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	23 886,85	110 879,44	685 145,28	183 200,00	460 863,78	0,40
Investissement	D	458101 - Rbst tonne lisier Trouhans	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			722 415,47	458 820,50	890 993,82	526 376,12	805 248,60	0,65
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	438 955,45	458 820,50	452 658,82	452 375,82	441 278,60	1,03
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	80 260,00	0,00	438 335,00	74 000,30	363 970,00	0,20
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	200 400,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	R	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	2 800,00	0,00	0	0	0	0
Résultat d'exercice d'Investissement (hors 001)			239 762,85	52 946,55	-110 924,81	49 176,34	-3 429,17	-14,34
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. Reporté	563 458,83	803 221,68	856 168,23	856 168,23	905 344,57	0,95
Résultat cumulés d'Investissement (yc 001)			803 221,68	856 168,23	745 243,42	905 344,57	901 915,40	1,00
Résultat cumulés F + I			1 675 955,35	1 766 447,36	1 446 773,83	1 806 849,35	1 685 280,71	1,07

Le détail des vues du budget Assainissement collectif (Vue d'ensemble) est présent dans l'annexe à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT :

- Mode de gestion : gestion déléguée
- Financement : redevance d'assainissement
- Charges de sous-traitances : reconduction de l'inscription budgétaire pour l'étude pour le recollement des réseaux en classe A 77 k€ ; prestation pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station de Trugny 5 k€
- Augmentation du coût de traitement des boues de la station de Trugny 50 k€ (+10 k€ /2024)
- Stabilité des charges d'occupation du domaine public : COT VNF et cotisations AFR 20 k€
- Augmentation des moyens pour prestations et entretien du réseau : 7,5 k€ (+ 5k€ /2024)
- Nouvelle Redevance Agence de l'eau : 4 k€, compensée par des recettes équivalentes
- Stabilité des recettes de redevance pour l'assainissement collectif : 560 k€

INVESTISSEMENT :

Compte-tenu des restes réalisés au 31/12/2024, proposition d'inscriptions de nouvelles dépenses d'investissement au budget primitif 2025, au regard du schéma directeur d'assainissement :

- Maintien de l'enveloppe dédiée aux opérations prévues au schéma directeur d'assainissement et prise en compte de l'inflation dans la programmation : 400K€,
Opérations pré-ciblées : renouvellement de réseau sur Chamblanc, Saint Symphorien, extension de réseau sur Pouilly-sur-Saône, équipement d'autosurveillance sur des déversoirs d'orage à Brazey et Seurre,
- Maintien des moyens dédiés au renouvellement de matériel : tampons, postes de relevage : 20K€,
- RAR 2023 : 289K€ (travaux en cours à Brazey).

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Assainissement Collectif 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 2025

Le SPANC est géré par contrat de délégation de service public à Suez Environnement, chargée de réaliser les contrôles des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers du territoire lors de réhabilitations des installations ou de diagnostics en cas de ventes immobilières. La redevance pour ce service rendu étant réglée directement par l'usager à Suez Environnement.

Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution 2024 / BP 2025
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			13 062,21	2 451,58	762,00	762,00	0,00	
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	38,69	13,31	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 273,27	2 438,11	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	0,25	0,16	762,00	762,00	0,00	
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelles	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			914,60	0,27	390,04	0,00	400,00	0,00
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst charges SS et prévoyance	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	1,40	0,27	390,04	0,00	400,00	0,00
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	907,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
Epargne brute			-12 147,61	-2 451,31	-371,96	-762,00	400,00	-1,91
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Résultat d'exercice de fonctionnement			-12 147,61	-2 451,31	-371,96	-762,00	400,00	-1,91
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	14 970,88	2 823,27	371,96	371,96	-390,04	-0,95
Résultats cumulés de fonctionnement			2 823,27	371,96	0,00	-390,04	9,96	-39,16
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			0,00	0,00	762,00	0,00	0,00	
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	20 - Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	45811 - Opération pour compte de tiers	0,00	0,00	762,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			0,00	0,00	762,00	762,00	0,00	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	45821 - Opérations pour compte de tiers 01	0,00	0,00	762	762	0,00	
Résultat d'exercice d'Investissement			0,00	0,00	0,00	762,00	0,00	
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'invest. Reporté	56 238,00	56 238,00	56 238,00	56 238,00	57 000,00	0,99
Résultat cumulés d'Investissement			56 238,00	56 238,00	56 238,00	57 000,00	57 000,00	1,00
Résultat cumulés F + I			59 061,27	56 609,96	56 238,00	56 609,96	57 009,96	0,99

Maintien du budget sans activité pour l'année 2025, en attente pendant la durée de la DSP.

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : il y a un travail pour récupérer une probable coquille pour remonter les sommes de l'investissement vers le fonctionnement.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 50

PRESTATIONS DE SERVICES 2025

Par délibération du 16 novembre 2016, le Conseil communautaire a entériné le principe de création de prestations de services consistant à la Communauté de communes de rendre service aux communes membres par la mise à disposition de moyens humains/matériels à la demande, à titre onéreux.

Différents tarifs d'interventions ont été fixés par délibération selon la demande formulée par la commune :

- intervention d'un, deux ou trois agents intercommunaux
- mise à disposition de matériel
- frais de déplacement supplémentaires pendant la prestation

L'exercice de ces prestations est retracé dans le budget annexe « prestations de services ».

Ce budget annexe est caractérisé par des prévisions et exécutions uniquement en section de fonctionnement.

- En dépenses : masse salariale des agents réalisant les prestations. Depuis le 2nd semestre 2021 la masse salariale est budgétisée sur le BP Principal et remboursé par le Budget Annexe Prestation de service au moyen d'une subvention.
- En recettes : redevances des communes.

Courant 2023, l'analyse des couts des prestations a permis d'ajuster la tarification et ainsi d'équilibrer les dépenses et les recettes 2024. Les inscriptions 2025 respectent ces équilibres.

PRESTATIONS DE SERVICES								
Section	Sens	Chapitre	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Evolution 2023/BP 2024
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT			48 625,49	54 204,76	69 323,00	61 714,80	68 202,65	-10%
Fonctionnement	D	011 - Charges à caractère général	0,00	3 834,25	18 323,00	12 458,15	17 552,65	-29%
Fonctionnement	D	012 - Charges de personnel et frais assim	40 001,63	50 370,51	51 000,00	49 256,65	50 150,00	-2%
Fonctionnement	D	65 - Autres charges de gestion courante	8 623,86	0,00	0,00	0,00	500,00	-100%
Fonctionnement	D	66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	D	67 - Charges exceptionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT			34 484,76	49 887,40	67 329,44	62 673,89	65 250,00	-4%
Fonctionnement	R	013 - Atténuations de charges - Rbst char	0,00	0,00	0,00		0,00	
Fonctionnement	R	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat	34 484,76	49 887,40	67 329,44	62 673,89	65 250,00	-4%
Fonctionnement	R	74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00		0,00	
Fonctionnement	R	75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	77 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00		0,00	
Epargne brute			-14 140,73	-4 317,36	-1 993,56	959,09	-2 952,65	-132%
Fonctionnement	D	042 - Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	R	042 - Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00		0,00	
Résultat d'exercice de fonctionnement			-14 140,73	-4 317,36	-1 993,56	959,09	-2 952,65	-132%
Fonctionnement	R	002 - Résultat d'exploitation reporté (exc	20 451,65	6 310,92	1 993,56	1 993,56	2 952,65	-32%
Résultats cumulés de fonctionnement			6 310,92	1 993,56	0,00	2 952,65	0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	040 - Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	20 - Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	21 - Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	D	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	040 - Opérations d'ordre de transfert ent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	23 - Immobilisation en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	458201 - Rbst tonne lisier Trouhans	0,00	0	0		0	
Résultat d'exercice d'Investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	R	001 - Solde d'exécution de la section d'inv	0,00	0,00			0,00	
Résultat cumulés d'Investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulés F + I			6 310,92	1 993,56	0,00	2 952,65	0,00	

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Prestations de Services 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

PARKING GARDE 2025

Le projet de création d'un parking surveillé destiné aux usagers de la Gare d'Eau et promeneurs est inscrit au PPI et au budget depuis 2020. Par délibération n°124-2021 du 2010/2021, les délégués communautaires ont retenu le principe de service public sous la forme de l'affermage comme mode de gestion. Ce contrat est prévu pour 6 ans.

Un bail emphytéotique a été conclu entre la commune de ST USAGE et la Communauté de Communes pour 33 ans, renouvelable 2 fois. Une étude est en cours portant sur les modèles juridique et économique, tel qu'évoqué lors de la conférence des maires (2024) autour de la stratégie du Parking gardé.

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	29 878,00	34 339,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	14 455,62
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	29 878,00	48 794,62
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	33 339,00	29 878,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	19 138,57
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	33 339,00	49 016,57
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	63 217,00	97 811,19

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II			
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES			A2			
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	29 878,00		29 878,00	0,00	29 878,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	29 878,00		29 878,00	0,00	29 878,00
	TOTAL	31 518,00	0,00	29 878,00	0,00	29 878,00
	+					
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
	=					
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES					29 878,00
RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
	Total des recettes de gestion des services	6 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	6 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 301,00		29 339,00	0,00	29 339,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	20 301,00		29 339,00	0,00	29 339,00
	TOTAL	26 301,00	0,00	34 339,00	0,00	34 339,00
	+					
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)					14 455,62
	=					
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES					48 794,62
Autofinancement prévisionnel dégage au profit de la section d'investissement (8)						
		539,00				

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	539,00
---	--------

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II			
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES			A3			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 301,00		29 339,00	0,00	29 339,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 301,00		29 339,00	0,00	29 339,00
	TOTAL	26 301,00	0,00	33 339,00	0,00	33 339,00
	+					
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
	=					
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					33 339,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	135 573,72	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	135 573,72	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ND - PARKING GARDE - BP (projet de budget) - 2025

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	135 573,72	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	29 878,00		29 878,00	0,00	29 878,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	29 878,00		29 878,00	0,00	29 878,00
	TOTAL	165 451,72	0,00	29 878,00	0,00	29 878,00
	+					
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					19 138,57
	=					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					49 016,57

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	539,00
---	--------

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres de la section de fonctionnement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe Parking gardé 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Ce sont principalement des mouvements de stock. En investissement, vous voyez 4 000 € en emprunt et dette. On avait voté un apport du principal de 40 000 € remboursable sur 10 ans. Cela fait donc 4 000 € que ce budget doit rembourser au budget principal.

M. BECQUART : On en est où sur la location de ce parking ?

M. DELACOUR : Je ne voudrais pas divulguer d'informations, tant que rien n'est signé. Mais je pense que nous allons arriver à un accord, et que cela répondra à deux problématiques principales : le stationnement des véhicules sur une plateforme non prévu à cet effet, et l'arrêt du parking sauvage et abusif dans les communes de Saint Jean de Losne et Saint Usage.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Le Grand Pâquier à BRAZEY-EN-PLAINE 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes Rives de Saône est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique et portuaire » sur son territoire.

Depuis cette date, les zones d'activités économiques communales sont transférables à l'EPCI.

A la suite du recensement des zones communales concernées par le transfert à Rives de Saône, l'assemblée délibérante a décidé le 16 novembre 2016 la création de budgets annexes dédiés aux zones, relevant de l'instruction budgétaire M14 et d'une comptabilité de stocks.

Par délibération du 8 novembre 2017 le Conseil communautaire a voté les conditions patrimoniales et financières de transfert en pleine propriété de la zone du Grand Pâquier située à Brazey-en-Plaine.

Le paiement à la commune de Brazey-en-Plaine des parcelles restant à commercialiser intervenant au fur et à mesure de leur vente.

Depuis le transfert, la CC Rives de Saône a réalisé des aménagements par la création de places de stationnement pour cette ZAE (52 000 €).

En 2020, ont débuté en même temps que la réhabilitation de la déchèterie de Brazey-en-Plaine les travaux créant un giratoire pour la ZAE de Brazey-en-Plaine. De même, une parcelle de 1711 m² a été vendue (15 €/m²) et le paiement à la commune afférent à ladite parcelle réalisé (11 €/m²).

En 2022, seule une division parcellaire pour la création pour le giratoire a été facturée en 2022 (15 785 €).

Vente en 2023 d'un terrain pour 22 905€.

En 2025, il reste un lot à vendre.

ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	107 391,71	173 865,42
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 66 473,71	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		173 865,42	173 865,42

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	107 391,71	107 391,71
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 72 113,62
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		107 391,71	179 505,33
TOTAL DU BUDGET (4)		281 257,13	353 370,75

ND - ZAE BRAZEY EN PLAINE - BP (projet de budget) - 2025

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B	

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		148 733,00	0,00	0,00	107 391,71	0,00	0,00	107 391,71	107 391,71
011	Charges à caractère général (3)	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	135 733,00			94 391,71	0,00		94 391,71	94 391,71
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		135 733,00			94 391,71	0,00		94 391,71	94 391,71

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00	
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	------	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								107 391,71	
---	--	--	--	--	--	--	--	------------	--

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								B	

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		146 224,19	0,00	107 391,71	0,00	107 391,71
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		42 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		42 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	103 432,19		107 391,71	0,00	107 391,71
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		103 432,19		107 391,71	0,00	107 391,71

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						72 113,62
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées						179 505,33
---	--	--	--	--	--	------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	123 045,19	0,00	0,00	107 391,71	0,00	0,00	107 391,71	107 391,71
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	19 613,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	19 613,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	19 613,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	103 432,19			107 391,71	0,00		107 391,71	107 391,71
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	103 432,19			107 391,71	0,00		107 391,71	107 391,71

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	66 473,71
--	-----------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								173 865,42

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	211 247,19	0,00	173 865,42	0,00	173 865,42
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	75 514,19	0,00	79 473,71	0,00	79 473,71
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	75 514,19	0,00	79 473,71	0,00	79 473,71
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	75 514,19	0,00	79 473,71	0,00	79 473,71
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	135 733,00		94 391,71	0,00	94 391,71
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	135 733,00		94 391,71	0,00	94 391,71

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					173 865,42

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Le Grand Pâquier de BRAZEY-EN-PLAINE 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme GILARDET : Notre Vice-Président Economie nous a indiqué la signature d'un compromis mais il n'est pas inscrit, car le compromis ne signifie pas que nous aurons la vente.

M. DELACOUR : Une semaine avant la vente, le porteur de projet s'est désisté. Il y a une autre activité qui s'est développé ailleurs, et qui va lui faire concurrence. Nous sommes à la recherche de nouveaux investisseurs.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 50

ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE Route de Franche-Comté à SEURRE 2025

En 2019, La CC Rives de Saône s'est portée acquéreur de parcelles de terrains situés route de Franche-Comté à Seurre dans la perspective de créer une Zone d'Activité Economique d'environ 7 ha. Par délibération du 18 décembre 2019 un budget annexe a été créé pour une comptabilisation des opérations de cette nouvelle ZAE à partir de 2020, caractérisé par l'obligation de tenir une comptabilité de stocks. En 2020, les opérations sur ce nouveau budget ont consisté au paiement des terrains (373 000 €) et la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer l'aménagement de cette zone (durée du prêt : 10 ans) En 2022, une première tranche de travaux de viabilisation est prévue pour 445 000 €. Les autres dépenses concernent le remboursement de l'annuité d'emprunt Aucune réalisation en 2024 sur les dépenses initialement prévues (403.8K€ - stocks). Pas de vente en 2023 ni en 2024 (en l'absence de date de signature chez le notaire). 1 010 K€ d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes (stocks) sont prévus en 2025.

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	705 630,94	584 458,12	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 121 172,82	
		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		705 630,94	705 630,94	
		+	+	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	607 342,20	607 434,70	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 141,02	
		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		607 342,20	608 575,72	
		+	+	
TOTAL DU BUDGET (4)		1 312 973,14	1 314 206,66	

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		696 079,07	0,00	607 434,70	0,00	607 434,70
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	693 905,31		605 630,94	0,00	605 630,94
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	2 173,76		1 803,76	0,00	1 803,76
Total des recettes d'ordre		696 079,07		607 434,70	0,00	607 434,70

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 1 141,02

Total des recettes de fonctionnement cumulées 608 575,72

ND - ZAE SEURRE ROUTE FRANCHE COMTE - BP (projet de budget) - 2025

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		695 986,57	0,00	0,00	607 342,20	0,00	0,00	607 342,20	607 342,20
011	Charges à caractère général (3)	289 500,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		289 500,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières	2 081,26	0,00		1 711,26	0,00		1 711,26	1 711,26
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		2 081,26	0,00	0,00	1 711,26	0,00		1 711,26	1 711,26
Total des dépenses réelles		291 581,26	0,00	0,00	201 711,26	0,00	0,00	201 711,26	201 711,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	402 231,55			403 827,18	0,00		403 827,18	403 827,18
043	Opérations ordre intérieur de la section	2 173,76			1 803,76	0,00		1 803,76	1 803,76
Total des dépenses d'ordre		404 405,31			405 630,94	0,00		405 630,94	405 630,94

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 607 342,20

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	793 905,31	0,00	0,00	705 630,94	0,00	0,00	705 630,94	705 630,94
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00		100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	693 905,31			605 630,94	0,00		605 630,94	605 630,94
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	693 905,31			605 630,94	0,00		605 630,94	605 630,94

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								705 630,94

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	570 023,71	0,00	584 458,12	0,00	584 458,12
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	167 792,16	0,00	180 630,94	0,00	180 630,94
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	167 792,16	0,00	180 630,94	0,00	180 630,94
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	167 792,16	0,00	180 630,94	0,00	180 630,94
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	402 231,55		403 827,18	0,00	403 827,18
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	402 231,55		403 827,18	0,00	403 827,18

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	121 172,82
--	------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					705 630,94

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver les montants de recettes et dépenses inscrits aux chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement présentés dans les tableaux ci-dessus du budget annexe ZAE Route de Franche-Comté à SEURRE 2025,
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21h36 : Sortie de M. BARBE Joris

Mme GILARDET : Sur ce budget, il y a 180 000 € en versement du principal pour réaliser l'équilibre.

Résultat du vote à main levée

Votants : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 49

Question II.9. RESSOURCES HUMAINES – Création d’un emploi non permanent d’animateur du patrimoine pour accroissement saisonnier d’activités pour l’année 2025

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Considérant le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° et L332-23 2°;

Considérant qu’il appartient au Conseil communautaire de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d’activité, il convient de créer un emploi saisonnier d’animateur du patrimoine dans les conditions suivantes :

Le service tourisme :

- Nombre : 1
- Durée du contrat : 4 mois
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Relevant du cadre d’emplois des adjoints du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique C

Cet emploi non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à l’article L332-23 2° (saisonnier).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrits au budget, au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévu à cet effet.

Considérant l’avis de la Commission Ressources Humaines/Vie associative/insertion/santé du 12 mars 2025,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Créer un emploi non permanent d’animateur du patrimoine pour accroissement saisonnier d’activités pour l’année 2025,
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Mme DECHAUD : Il travaillera principalement sur le site de l’Etang Rouge et sur le Musée de la Saône. Le coût pour la collectivité est de 11 200 € brut chargé.

21h38 : Retour de M. BARBE Joris

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.10. RESSOURCES HUMAINES – Passage à temps complet d’un emploi permanent d’animateur du patrimoine à compter du 1^{er} avril 2025

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Considérant le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant qu’il appartient au Conseil communautaire de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant l’augmentation de l’activité liée au développement et valorisation du patrimoine au sein du service tourisme,

Il s'avère nécessaire de modifier le volume hebdomadaire du poste d'animateur du patrimoine dans les conditions suivantes :

Filière	CAT	Grade	Durée hebdo actuelle	Durée hebdo au 1 ^{er} avril 2025
cult	C	Adjoint territorial du patrimoine	32 heures	35 heures

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget principal, au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévu à cet effet.

Considérant l'avis de la Commission Ressources Humaines/Vie associative/insertion/santé du 12 mars 2025,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Supprimer, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi permanent à temps non complet d'animateur du patrimoine relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, du grade d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;
- Créer, à compter du 1^{er} avril 2025, un emploi permanent à temps complet d'animateur du patrimoine relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, du grade d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus ;

Mme DECHAUD : Il y aura une offre supplémentaire sur la valorisation du fluvial, une structuration d'offre à destination des agents de voyage et croisiéristes et enfin, mettre en œuvre des actions de démarchage auprès de nos prescripteurs, comme indiqué dans le plan de communication du service Tourisme.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

37

Question II.11. RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Risque santé ou mutuelle santé

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Considérant les articles L.827-1 et suivants du Code Général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Considérant le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Considérant le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Considérant la délibération n°038-2013 du 20 mars 2013 fixant le montant de la participation employeur pour le risque santé à 8€ bruts par mois,

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé au 1^{er} janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15 € brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581).

Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ». Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

- contrat individuel d'assurance labellisé,
- ou
- contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Le Centre de Gestion (CDG) 21 propose aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective via une convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent et lance un appel public à concurrence. Les garanties santé seront souscrites par le CDG 21 pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que l'employeur aura délibéré pour adhérer au contrat collectif.

A ce stade, la collectivité doit choisir de participer à la consultation lancée par le CDG 21. Si la collectivité choisit de donner mandat au CDG 21 pour négocier en son nom, elle pourra toujours choisir de ne pas adhérer au contrat collectif retenu par le CDG 21 à l'issue de la consultation.

Il s'agit également de fixer le montant de la participation mensuelle brute par agent au 1^{er} janvier 2026. Il est précisé que la participation financière est accordée aux fonctionnaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé. Il est précisé également qu'un agent ne pourra pas percevoir une participation dont le montant serait supérieur au montant de sa cotisation.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial rendu le 17 mars 2025,

Considérant l'avis de la Commission Ressources Humaines/Vie associative/insertion/santé du 12 mars 2025,

38

Les délégués communautaires sont invités à :

- Choisir de participer à la consultation lancée par le CDG 21 pour permettre éventuellement d'adhérer au contrat collectif proposé par ce dernier,
- Autoriser le Président à signer le mandat au CDG 21,
- Verser une participation mensuelle brute par agent de 15€ au 1^{er} janvier 2026,
- Accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité,
- Préciser que le montant de la participation employeur ne peut pas être supérieur au montant cotisé par l'agent,
- Prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant des crédits correspondants

Mme DECHAUD : Ce point a été présenté en CST. Les délégués du personnel ont tiqué sur le montant de la participation, et souhaitent revoir ce point. Il ne sera donc pas voté sur cette délibération.

M. CHAPUIS : Est-ce que l'adhésion pour le personnel est obligatoire ?

Mme DECHAUD : L'adhésion sera facultative. L'obligation est pour l'employeur. Je vous invite à prendre cette même délibération dans vos conseils municipaux.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.12. RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité 2025 pour le service Politiques Educatives et Sociales de l'Enfance-Jeunesse et des Familles

Rapporteur : Mme Martine DECHAUD, Vice-Présidente chargée des ressources humaines

Considérant le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L332-23 1° ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Afin de faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, il est proposé au maximum la création d'emplois non permanents :

- Pour les ALSH vacances hiver, printemps, automne (2 sites ouverts concomitamment) et été (4 semaines de juillet sur 4 sites ouverts concomitamment, 3 semaines sur août sur 2 sites ouverts concomitamment)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur sur les sites de Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, St Jean de Losne	23	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	40 h
Animateur pour enfant porteur de handicap	13		40 h
	1		30 h
Animateur Secteur Jeunes	2		40 h
Animateur encadrement sortie EAFB	4		30 h
Agent d'entretien	4		20 h
	4		25 h

- Pour le périscolaire (36 semaines dans l'année)

Fonctions	Nombre maximum	Rémunération	Durée hebdomadaire de travail
Animateur méridien pour compléter la décharge de la référente avec les augmentations d'effectifs sur les sites de Losne, Pouilly sur Saône, Pagny le Château, Franxault, Saint-Usage (obligation réglementaire de la DDCS si plus de 50 enfants)	5	Echelon 1 du grade d'adjoint d'animation	9 h
Animateur pour augmentation d'effectifs sur les sites de Bonnencontre, Pagny le Château, Franxault, Losne, Saint-Jean de Losne, Labergement les Seurre, Brazey en Plaine, Pouilly sur Saône, Trouhans, Saint-Usage	11		9 h
	1		7 h
Animateur sur les sites de Seurre et Brazey en Plaine pour accompagnement classes ULIS (financement CAF 80%)	1		8 h
	1		9 h
Animateur pour accompagnement d'enfant bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé - PAI (financement CAF 80%)	1		15 h
	4		9 h
Animateur SOS	1		9 h
Animateur pour l'encadrement des sorties à l'EAFB pour 5 mercredis	3		5 h
Agent d'entretien et de restauration SOS	1		Echelon 1 du grade d'adjoint technique
Agent d'entretien et de restauration à Seurre Centre (salle des fêtes)	1	15 h	

- Pour le CLAS (27 semaines dans l'année, à raison de 1,5h par séance) : 6 accompagnateurs CLAS à 1,5 h hebdo et 2 accompagnateurs CLAS à 4,5 h hebdo, à raison de 20€brut de l'heure pour les agents non enseignants et à raison de 23,53 € brut de l'heure pour les enseignants.

Ces emplois non permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrits au budget au chapitre 012 « charges de personnel » et articles prévus à cet effet.

Considérant l'avis de la Commission Ressources Humaines/Vie associative/insertion/santé du 12 mars 2025,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Créer les emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activités pour l'année 2025
- Autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires au recrutement et signer les contrats de travail

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.13. TOURISME – Approbation de la convention SDAT ASCO 2025

ANNEXE 5: PROJET DE CONVENTION TRANSVERSALE D'OBJECTIFS AVEC LA SDAT ASCO POUR L'ENTRETIEN ET L'ANIMATION DE L'ETANG ROUGE

Rapporteur : Mme Laurence BREBANT, Vice-Présidente en charge du Tourisme

Considérant les statuts de la Communauté de Communes Rives de Saône et notamment les actions de « structuration, définition et gestion du projet de musée de plein air, aménagement du site, conventionnement/parteneriat avec les associations présentes sur le site de l'Étang Rouge » en lien avec sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Considérant la délibération N°71-2021 du 9 juin 2021 définissant les délégations données au Président du Bureau Communautaire,

Considérant la délibération n°041-2017 du 29 mars 2017 approuvant la convention de partenariat entre la Communauté de Communes et la SDAT-Asco sur le site de l'Étang Rouge à Seurre,

Considérant la délibération n°84-2021 du 9 juin 2021 approuvant la convention transversale d'objectifs pour l'entretien et l'animation du site de l'Étang Rouge,

Considérant les décisions de Bureau n°17 et 18-2023 du 15 mai 2023 approuvant la convention transversale d'objectifs pour l'entretien et l'animation du site de l'Étang rouge,

Considérant qu'une nouvelle convention doit être établie pour l'année 2025.

Il est proposé d'établir la convention d'objectifs 2025 qui lie la Communauté de Communes Rives de Saône à la SDAT Asco, pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 31.12.2025.

La convention fixe les missions à accomplir par l'association, les mesures évaluatives, l'engagement des deux parties ainsi que le montant de financement prévisionnel annuel pour la mise en œuvre des opérations jointes en annexes à hauteur de 41 390€ pour la réalisation des actions.

La convention et le tableau de programmation sont joints en annexe.

Considérant l'avis favorable de la Commission Tourisme réunie le 06 février 2025,

Les délégués communautaires sont invités à :

- Approuver la convention transversale d'objectifs 2025 avec la SDAT-Asco telle que présentée en annexe,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme BREBANT : Plusieurs services travaillent sur l'Étang rouge : le tourisme, le service travaux et l'environnement. C'est le service Tourisme qui pilote. Nous avons fait attention, car la SDAT n'est pas en pleine forme et ils rencontrent des difficultés financières. Nous avons travaillé à maintenir leur activité. Les bénéficiaires sont quasiment tous du territoire. Pour ce qui est de l'entretien du site, la somme est de 23 000 €, pour l'environnement, c'est 3 450 € et pour l'accueil et l'animation touristique

et scolaire, c'est 13 980 €. On fait le point au cours de l'année. Ils ne sont pas à l'équilibre financier mais ça leur permet d'avoir une activité.

M. CHAPUIS : la SDAT peut aussi travailler pour les communes.

Mme BREBANT : Ils cherchent du travail d'ailleurs, ils peuvent faire pleins de choses. Ils sont actuellement déficitaires. Pour l'instant, ils compensent avec d'autres sites.

M. DELACOUR : Pour la commune de Pouilly sur Saône, ils vont venir 7 à 10 fois par an pour entretenir le camping.

Mme REVERCHON : A Grosbois les Tichey, ils travaillent sur les espaces verts.

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

Question II.14. ENFANCE JEUNESSE FAMILLE - Subventions aux associations d'éducation Enfance Jeunesse rattachées au Projet Educatif de Territoire

Rapporteur : Mme Corinne SIRUGUE, Vice-Présidente en charge des Politiques Educatives et Sociales de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles,

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment ses compétences Jeunesse et Action sociale : « mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : halte-garderie, crèches, RAM, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires ».

Considérant la délibération n°129-2020 du 16 décembre 2020, relative aux nouvelles modalités de versement des prestations de la CAF dans le cadre de la CTG.

Considérant la délibération n°105-2024 du 18 décembre 2024 approuvant le renouvellement de la Convention Territoriale Globale,

Considérant que la Communauté de communes Rives de Saône continue de soutenir financièrement les deux associations de loisirs éducatifs sur le territoire

- Les Loups affamés
- L'OSCS /CDS.

Les accueils éducatifs de ces deux associations sont déclarés à la DDJSE et font partie intégrante de la nouvelle Convention Territoriale Globale et du Projet Educatif de Territoire. A ce titre, elles sont maintenant directement subventionnées par la Caisse d'allocations familiales. Par conséquent, la Communauté de communes verse aux associations le différentiel, calculé en fonction du nombre d'heures réalisées à l'année et en fonction du montant accordé par la CAF.

- **Pour les Loups Affamés**

Nombre d'heures enfants réalisées du 01/01/2024 au 31/12/ 2024 => 24 495 heures/enfants

Ce qui donne : 1,97 € x 24495 h/enfants = 48 255,15 € de subvention pour l'année 2024.

Selon les heures réalisées sur les 3 années précédentes :

	Heures/enfants réalisées en 2022	Heures/enfants réalisées en 2023	Heures/enfants réalisées en 2024	Moyenne sur 3 ans	Taux horaire	Subvention prévisionnelle 2025
LOUPS AFFAMES	20 126 h/e	26 029 h/e	24 495 h/e	23 550 h/e	1,97 €	46 393.50€

La subvention prévisionnelle s'élèvera à 46 393,50 € pour l'association les Loups Affamés en 2025.

Une collectivité qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

- **Pour le Centre de Découverte Sportive :**

Nombre d'heures enfants réalisées du 01/01/2024 au 31/12/ 2024 => 12 141 heures/enfants

Selon les heures réalisées sur les 3 années précédentes :

	Heures/enfants réalisées en 2022	Heures/enfants réalisées en 2023	Heures/enfants réalisées en 2024	Moyenne sur 3 ans	Taux horaire	Subvention prévisionnelle 2025
CDS	10608 h/e	12141 h/e	12141 h/e	11 630 h/e	0,22 €	2 558,60€

La subvention prévisionnelle s'élèvera à 2 558.60€ pour le CDS en 2025.

Il est proposé de verser les subventions selon de nouvelles modalités et un nouvel échéancier :

	Montant prévisionnel de la subvention annuelle	1 ^{er} acompte en avril 70% Montant en €	Solde en décembre
Loups affamés	46 939,50 €	32 475,45 €	Selon le réalisé
OSCS/CDS	2 558,60 €	1 791,02 €	Selon le réalisé

Les délégués communautaires sont invités à :

- Autoriser le Président à verser les subventions pour l'année 2025, aux Loups affamés et au OSCS/CDS selon les montants et échéanciers indiqués ci-dessus,
- Approuver la convention financière 2025 avec les Loups affamés, avec un plafond annuel fixé à 52 000 € maximum de subvention.
- Autoriser le Président à signer la convention avec les Loups affamés,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

42

Résultat du vote à main levée

Votants : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 50

III. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES EMANANT DES DELEGUES

Mme GILARDET : Je tiens à féliciter le travail du service Finances et de la Commission Finances pour vous donner le plus d'information et de transparence possible. En annexe, vous avez l'indication du budget vert. C'est nouveau, sur le budget principal, nous avons mis uniquement 14 000 €. L'obligation du budget vert est sur l'axe 1 : atténuation du changement climatique. On va s'atteler à être plus attentif, car en 2025 nous devons rentrer l'axe 6 sur la préservation de la biodiversité.

Mme FOURNIER BONNIN : Est-ce que le CFU est obligatoire pour l'EPCI ?

M. JACQUOT : Oui mais nous n'avons pas souhaité le mettre en place cette année, car les logiciels n'étaient pas prêts. On va y passer en 2026, comme pour le budget vert.

M. DELACOUR : Je souhaite éclaircir un malentendu. Chacun d'entre vous a été invité à des réunions avec la COFOR. Cela a été à l'initiative de la sénatrice Anne-Catherine LOISIER pour envisager des synergies entre les communes. Il ne s'agit pas de prendre une quelconque compétence à la Communauté de communes de prendre en charge la gestion des forêts. J'ai entendu des choses revenir à mes oreilles, de pourquoi on s'emparait de ce dossier et quelle était l'idée derrière. Il n'y en a aucune, nous suivons la demande de la sénatrice. Il n'y a pas de volonté de vous spoiler sur la gestion des forêts.

Mme BREBANT : Vous avez du recevoir une invitation Cabaret à la salle des fêtes de Seurre, samedi à 12h. N'hésitez pas à venir les voir.

Fin de séance à 21h59

Camille SIMAR
Secrétaire de Séance

Sébastien DELACOUR
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sébastien Delacour', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.